



Groupe Prévoir

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière
Exercice clos au 31 décembre 2016

I - Introduction	3
II - Synthèse	4
A. Activités et résultats.....	7
A.1. Activité	7
A.2. Résultat de souscription.....	12
A.3. Résultat des investissements	15
A.4. Résultat des autres activités	17
A.5. Autres informations	18
B. Système de gouvernance	19
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	19
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	24
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	26
B.4. Contrôle interne.....	32
B.5. Fonction d'audit interne.....	36
B.6. Fonction actuarielle.....	37
B.7. Sous-traitance	38
C. Profil de risque	39
C.1. Risque de souscription	40
C.2. Risque de Marché.....	45
C.3. Risque de Contrepartie	49
C.4. Risque de liquidité.....	50
C.5. Risque opérationnel	51
C.6. Autres risques.....	52
C.7. Autres informations	53
D. Valorisation aux fins de solvabilité.....	54
D.1. Actifs.....	55
D.2. Provisions techniques	58
D.3. Autres passifs	61
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	63
E. Gestion du capital	64
E.1. Fonds propres	64
E.2. Capital de solvabilité requis	66
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 71	
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	72
E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis.....	73
E.6. Autres informations	74
Annexe 1 - Détail des concentrations sur le risque de souscription Santé	75
Annexe 2 : Etats quantitatifs (montants en k€)	77

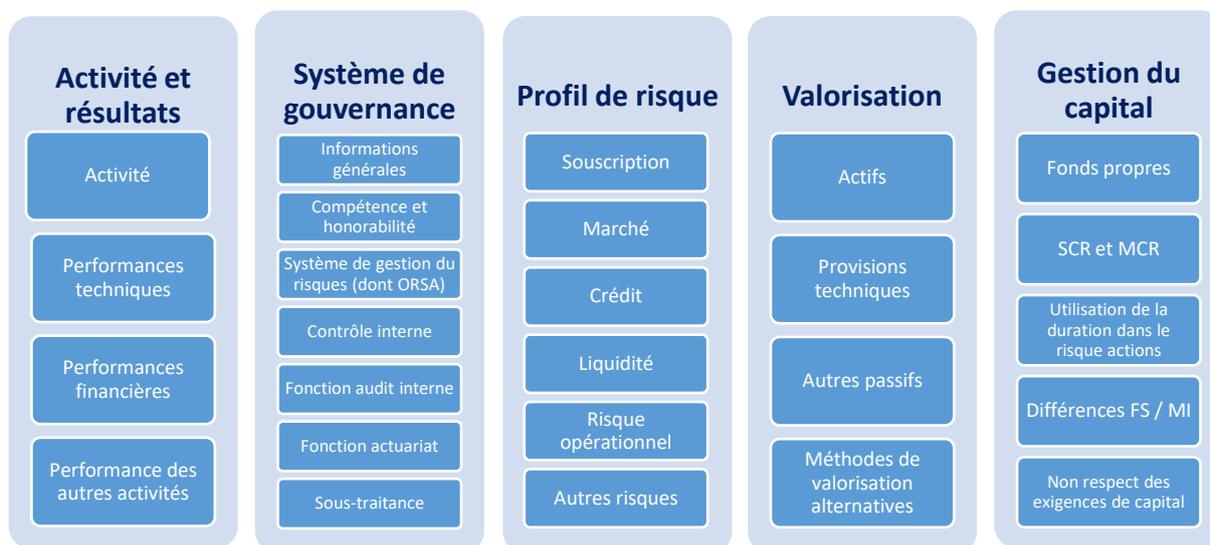
I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et les articles 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 359 à 364 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- l'activité et la performance,
- le système de gouvernance,
- le profil de risques,
- la valorisation à des fins de solvabilité,
- la gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet au Groupe Prévoir de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risques, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe XX des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les actes délégués :



II - Synthèse

Activité et résultats

La SA Société Centrale Prévoir est un Groupe d'assurance privé qui propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. En particulier, le Groupe compte parmi ses filiales qui ont une activité d'assurance, SA PRÉVOIR VIE, SA PRÉVOIR RISQUES DIVERS, PREVOIR VIETNAM et PKMI (Cambodge).

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille de produits de prévoyance Décès
- une famille de produits de prévoyance dommages corporels
- une famille de contrats d'épargne

Les contrats d'épargne représentent 82,5 % des provisions d'assurance du Groupe.

Le portefeuille du Groupe comprend également des contrats commercialisés par les succursales de Prévoir-Vie au Portugal et en Pologne : contrats de prévoyance et d'épargne.

L'année 2016 est marquée par le déploiement de nombreux chantiers du 6^{ème} projet d'entreprise (PE6), structurants pour l'avenir : Produit Solution retraite (multi supports), Produit Solution Prévoyance Actifs, mise au point du nouveau système de rémunération du réseau, déploiement du Nouveau Poste de travail du conseiller commercial, traitement des dossiers en déshérence, etc.

Le Chiffre d'Affaires total France atteint 551,8 M€, en augmentation de 3,7% par rapport à l'an dernier, essentiellement tiré par l'activité Prévoir partenaires (+23,4%), le Chiffre d'Affaires du cœur de métier étant quasiment stable (+0,4%). Au global, la performance des compagnies d'assurance est meilleure que celle du marché, tant en Vie qu'en Non-vie (seule la santé évolue moins bien que celle du marché).

Pour le cœur de métier, l'activité commerciale est en retrait par rapport à 2015 : la production des affaires nouvelles en primes périodiques est en recul de 2,8% par l'effet conjugué d'un effectif et d'une productivité insuffisants et en baisse par rapport à 2015. En revanche, le Chiffre d'Affaires global (affaires nouvelles + portefeuille) est en légère augmentation, principalement expliquée par les nombreux versements supplémentaires en Epargne.

L'activité Prévoir Partenaires continue à progresser fortement avec un Chiffre d'Affaires en hausse de 23,4%, toujours tiré par April en assurance emprunteur (plus de 80% du CA Partenaires). Le Chiffre d'Affaires Partenariats représente 16% du Chiffre d'Affaires total des sociétés d'assurance du Groupe.

La sinistralité, mesurée par le ratio Charges de sinistres / Primes commerciales, apparait bien maîtrisée dans les activités Cœur de métier comme avec les partenaires.

Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) du Groupe est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général.

Depuis Janvier 2016, le Groupe a nommé 2 dirigeants effectifs supplémentaires ainsi que les responsables des quatre fonctions clé. Les membres du Conseil d'Administration, les Dirigeants effectifs ainsi que les responsables des quatre fonctions clés répondent aux exigences en matière de compétences et d'honorabilité.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, un système de gestion des risques a été mis en place, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé le Groupe afin de pouvoir contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques, au niveau individuel et agrégé. Cette approche en

matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques. Ainsi, la politique de gestion des risques porte, au moins, sur les domaines suivants :

- la souscription et le provisionnement
- la gestion actif - passif
- les investissements, en particulier dans les instruments dérivés et engagements similaires
- la gestion du risque de liquidité et de concentration
- la gestion des risques opérationnels
- la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque »

Le Groupe procède à l'évaluation de son besoin global en solvabilité, à la vérification du respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques, et la mesure dans laquelle le profil de risque du Groupe s'écarte des hypothèses à travers un processus ORSA qui est intégralement conduit au moins une fois par an.

En ce qui concerne le contrôle interne et la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle, la gouvernance, les objectifs et les processus déployés dans l'entité sont formalisés dans des politiques écrites qui sont revues et validées par le Conseil d'Administration tous les ans.

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, il n'y a pas eu d'évolution notable dans le système de gouvernance.

Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, le Groupe procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de ces situations défavorables. Ces analyses permettent au Groupe de définir un système de limites et de surveillance des expositions à ces différents risques.

Parmi les différents risques auxquels le Groupe est exposé, le risque le plus important est le risque de marché dont le SCR représente 78% de la somme de l'ensemble des risques. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur son portefeuille d'investissement. En 2016, le SCR du risque de marché a évolué de 17% par rapport à 2015, principalement en raison de l'utilisation de la mesure transitoire pour le calcul du SCR du risque action (cf. E.2.2).

Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 du Groupe, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Une telle construction du bilan économique Solvabilité 2 diffère des principes suivis pour l'établissement du bilan en normes françaises. Les principaux écarts de valorisation concernent, d'une part, les actifs de placement du Groupe, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques figurent, d'autre part, au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant des flux futurs, quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente, rétrospective, des engagements envers les assurés.

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Les hypothèses et appréciations retenues pour la valorisation Solvabilité 2 sont appréciées par le Groupe de manière certaine.

Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que le Groupe dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Leur montant progresse en 2016, par rapport à l'exercice précédent, mais moins rapidement que le capital de solvabilité requis, ce qui a pour conséquence de diminuer le ratio de couverture.

Ainsi, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles se porte à 313% contre 349% à la clôture de l'exercice précédent principalement en raison de l'utilisation de la mesure transitoire sur le risque actions (cf. chapitre E.2.2.).

A. Activités et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Informations Générales

La SA Société Centrale Prévoir (Groupe Prévoir) est un Groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910, spécialiste de l'assurance de personnes. Il propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe Prévoir s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, en particulier les familles à revenus modestes, à chaque étape de leur vie.

La SA Société Centrale Prévoir est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir.

- L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 61 Rue Taitbout, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.
- Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Gérard Courrèges et EXCO Paris Ace – auditeurs et conseils d'entreprise (Ancienne dénomination sociale : ACE – auditeurs et conseils d'entreprise) représenté par Alain Auvray.

A.1.2. Organisation du Groupe Prévoir

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75 009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

- le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir examine les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations et recommandations aux conseils d'administration des sociétés d'assurances affiliées.
- le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.
- le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales.
- le comité des rémunérations, des carrières et des nominations formule des propositions de rémunération des dirigeants et émet des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants.

A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2016

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2016 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.

GROUPE PRÉVOIR

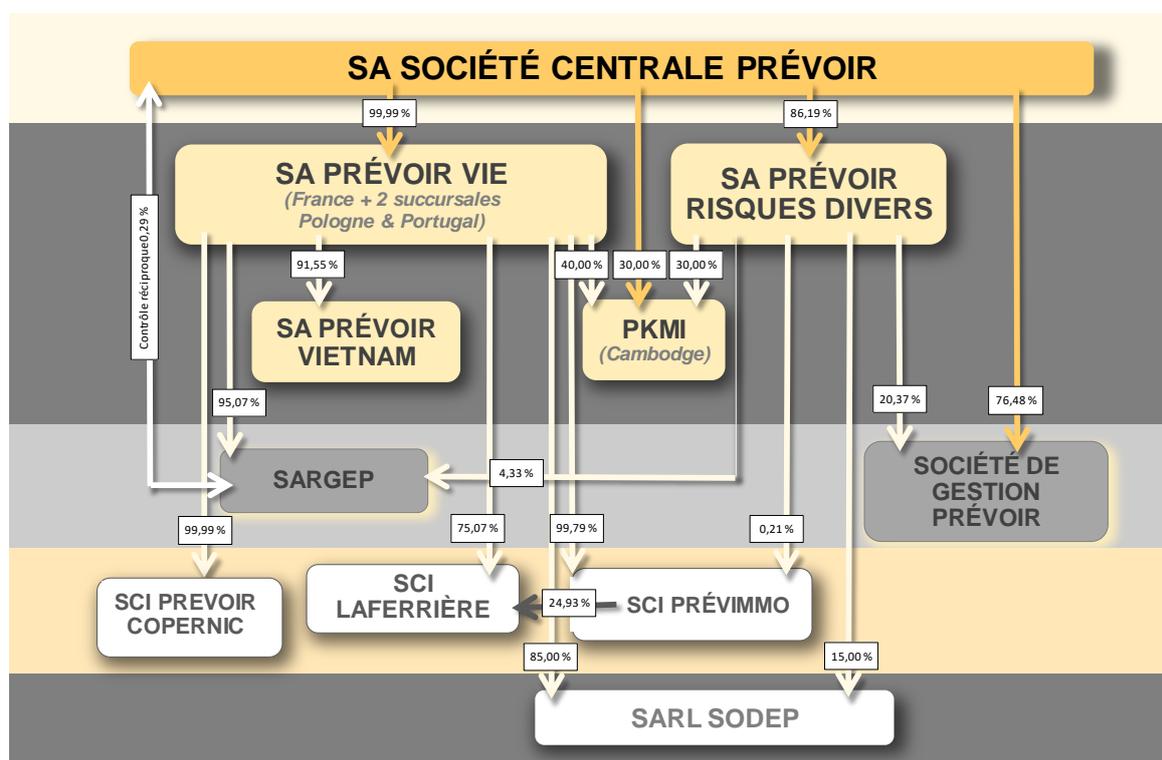


Figure 1 : Structure juridique Prévoir

A.1.4. Filiales de la SA Société Centrale Prévoir

Au 31 décembre 2016, le Groupe détient les filiales ci-dessous :

Filiales	Activité	% d'intérêt
SA PRÉVOIR VIE	Assurance	99,90%
SA PRÉVOIR RISQUES DIVERS	Assurance	86,20%
SOCIÉTÉ DE GESTION PRÉVOIR	Gestion d'actifs	96,90%
SCI LAFERRIERE	Immobilier	100,00%
SCI PREVIMMO	Immobilier	100,00%
SCI PREVOIR COPERNIC	Immobilier	100,00%
SARGE	Gestion d'actifs	99,41%
PREVOIR VIETNAM	Assurance	91,54%
PKMI	Assurance	100,00%

Table 1 : Filiales significatives

Il est précisé que la SODEP, détenue à 100%, a été exclue du périmètre du Groupe compte tenu de son caractère non significatif.

A.1.5. Activités du Groupe Prévoir

En France¹, le Groupe Prévoir est agréé pour opérer dans les branches suivantes :

- 1 – Accident
- 2 – Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 21 – Nuptialité, natalité et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

Le Groupe Prévoir s'appuie sur un portefeuille cœur de métier et une activité "Partenaires" qui représente 16 % du chiffre d'affaires total des sociétés d'assurance en 2016 (13% en 2015). L'activité Partenaires est centrée autour de quatre partenariats principaux : ADP April (assurance emprunteur), Filiassur (décès accidentel et IJ), Santiane et Solly Azar (remboursement des frais de soins).

Le portefeuille de contrats du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille dénommée « Prévoyance décès », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales « mixtes », « dotales/rentes éducation », « vie entière » ou « temporaires », des contrats de prévoyance souscrits dans le cadre de la loi Madelin prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès, ainsi que des contrats collectifs en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation.
- une famille dénommée « Prévoyance dommages corporels » qui regroupe des produits/garanties couvrant :
 - le décès accidentel, l'invalidité ou la dépendance via le paiement de capitaux,
 - l'incapacité, l'invalidité ou la dépendance via le versement de rentes
 - l'hospitalisation et l'incapacité via le versement d'indemnités journalières
 - l'incapacité et l'invalidité via l'exonération des cotisations.

Cette famille comporte aussi des garanties « Frais de soins », et une garantie récupération d'une partie des cotisations versées en cas de non réalisation des risques invalidité et incapacité.

- une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
 - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel, soit d'un taux minimum annuel garanti.
 - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin.
 - des contrats ACAVI dont les garanties s'expriment en unités de compte (parts de SCI).
 - des contrats d'épargne retraite multi-supports depuis fin 2016.
 - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel, soit d'un taux minimum annuel garanti.
 - des rentes viagères et certaines, en cours de service, issues de contrats épargne/retraite,
 - des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies et indemnités de fin de carrière) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise »,

Cette famille représente 82,5 % des provisions d'assurance du Groupe

Le portefeuille du Groupe comprend également des contrats commercialisés par les succursales du Portugal et de la Pologne : contrats de prévoyance et d'épargne.

¹ Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par pays

<i>En milliers d'euros</i>	Encours 2016	Encours 2015	Variation	Var.%
Epargne	2 866 700	2 758 497	108 203	+ 3,92%
Supports en Euro	2 866 665	2 758 452	108 213	+ 3,92%
Dont contrat à primes uniques	1 619 699	1 553 470	66 229	+ 4,26%
Dont contrats à primes périodiques	1 246 966	1 204 982	41 984	+ 3,48%
Supports en Unités des Comptes	35	45	-10	- 22,22%
Prévoyance décès	439 121	451 006	-11 885	- 2,64%
Prévoyance dommages corporels	132 194	116 484	15 710	+ 13,49%
dont provision pour sinistres à payer	8 563	6 510	2 053	+ 31,54%
dont provision mathématique des rentes	12 313	11 506	807	+ 7,01%
dont provision pour risque croissant	110 488	97 700	12 788	+ 13,09%
dont autres provisions d'assurance	830	768	62	+ 8,07%
Succursales	35 351	32 390	2 961	+ 9,14%
Total des provisions d'assurance	3 473 366	3 358 377	114 989	+ 3,42%

Table 2 : Mouvements de portefeuille

L'augmentation de 115 M€ (+3,42 %) des provisions d'assurances provient principalement des produits d'épargne et dans une certaine mesure de la provision pour risque croissant.

Au 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires du Groupe Prévoir s'établit à 565,1 M€ et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Primes émises*	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	21 643	3,83%
2 - Assurance de protection du revenu	43 539	7,70%
29 - Assurance maladie	29 573	5,23%
30 - Assurance avec participation aux bénéfices	467 901	82,79%
31 - Assurance indexée et en unités de compte	0	0,00%
32- Autres	2 497	0,44%
33 - Rentes	0	0,00%
Total	565 153	100,00%

* Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe : les primes indiquées dans ce tableau n'incluent pas les primes des filiales d'assurance au Vietnam et au Cambodge qui ne sont pas traitées en intégration globale dans le bilan prudentiel mais figurent toujours en titres de participations stratégiques (cf. chapitre D.)

Table 3 : Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 principales

La ligne d'activité « Assurance avec participation aux bénéfices » regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéfices réglementaire. Les LoB 31 et 32 sont peu représentatives car elles concernent les contrats en unités de compte (les contrats retraités en unités de compte ont été lancés début décembre 2016) et les garanties d'exonération en cas d'arrêt de travail des primes des contrats classés en LoB 30.

La ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) regroupe les garanties de remboursement des frais de soins.

La ligne d'activité de protection revenu (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) concerne les contrats de dommages corporels pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les Conditions Générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats couvrant exclusivement le dommage corporel ou de contrats offrant des garanties « dommages corporels » attachées à des temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS.

La ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) comporte des contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans les Conditions Générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit de produit de type mixte, vie entière..., et un produit de type assurance de prêt.

La ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities stemming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations) concerne les contrats qui ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation de type « rentes invalidité ». Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.

A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

Les sociétés du Groupe travaillent à mettre en place le sixième projet d'entreprise « Prévoir 2020 » dans le cadre d'un Plan Stratégique mettant en valeur les thèmes suivants : une cible de clientèle populaire, la protection de la personne, le client au centre et le développement d'une relation client multi-canal, la performance et compétitivité. Le Plan Stratégique s'inscrit dans la continuité d'une indépendance du Groupe permettant de garantir sa rentabilité et sa pérennité pour les actionnaires, les salariés et les assurés.

Pour l'offre de produits Vie, deux produits retraite multi-supports, Solution Retraite, l'un à destination des particuliers et l'autre des travailleurs non-salariés ont été lancés en Décembre 2016. Leur commercialisation sera pleinement déployée en 2017. Au second trimestre, Solution Capital Obsèques viendra compléter la gamme des produits Vie Entière, en attendant la refonte totale de l'offre décès pour les seniors.

Par ailleurs, un nouveau système de rémunération pour le réseau commercial est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017 afin d'aligner ce système avec les objectifs stratégiques du Groupe.

Le Groupe continue à travailler sur la mise en place de partenariats en marque blanche comme inscrit dans le Plan Stratégique

Pour l'offre Santé, le pilote de la santé collective à destination des TPE se poursuit dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la généralisation de la complémentaire santé en partenariat avec April. Le Groupe continue également à travailler sur la mise en place de partenariats en marque blanche, notamment en dépendance, santé, incapacité et hospitalisation. Ces projets vont permettre à terme au Groupe de réaliser des économies d'échelle en capitalisant sur son savoir-faire.

Les sociétés du Groupe s'inscrivent dans le reporting aux nouvelles normes de Solvabilité 2 à compter du 1er janvier 2016.

A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2016, le Groupe Prévoir emploie 1358 salariés. Ces effectifs représentent 1117 équivalents temps plein.

A.2. Résultat de souscription

A.2.1. Performance de souscription

<i>En millions d'euros</i>				2016	2015	Variation
	<i>Vie</i>	<i>Non Vie</i>	<i>Autres</i>	Total		
Prime émises	490,6	94,2		584,8	557,2	27,6
Chiffres d'affaires des autres activités			47,0	47,0	50,1	-3,1
Autres produits d'exploitation courante	0,9	0,2		1,0	0,9	0,1
Produits financiers nets de charges	152,2	11,8		164,1	180,6	-16,5
Charges des prestations d'assurance	-481,8	-45,3		-527,2	-520,2	-7,0
Solde de réassurance	-14,9	-1,9		-16,8	-11,2	-5,6
Charges des autres activités			-16,9	-16,9	-16,2	-0,6
Charges de gestion	-135,3	-42,1		-177,4	-177,2	-0,2
Résultat de l'exploitation courante	11,7	16,9	30,1	58,7	63,9	-5,2
Autres produits nets	0,1	-0,4		-0,3	-1,2	0,9
Résultat exceptionnel	-0,1	-0,0	1,0	0,8	4,4	-3,6
Impôt société	-0,9	-6,8	-10,3	-18,0	-21,1	3,1
Résultat net des sociétés intégrées	10,7	9,6	20,8	41,2	46,1	-4,9
Dotations amort écart acquisition	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	10,7	9,6	20,8	41,2	46,1	-4,9
Intérêts minoritaires	-0,0	-1,3	-0,0	-1,4	-1,7	0,4
Résultat Net (part du Groupe)	10,7	8,3	20,8	39,8	44,4	-4,5
Résultat par action				6,7 €	8,3 €	

Table 4 : Evolution de la performance de souscription

Le résultat de l'exploitation courante est en baisse de 8% par rapport à 2015. Il recouvre principalement :

- Les primes émises, issues de l'activité Assurances en augmentation de 4,7% par rapport à 2015.
- Le chiffre d'affaires des autres activités, c'est-à-dire, celui de la société Centrale Prévoir et celui de la Société de Gestion Prévoir,
- Les produits financiers générés par l'activité Assurances, en baisse de 9%
- Les charges des prestations de l'activité Assurances incluant les charges des provisions techniques, en hausse de 1,3%
- Le solde réassurance
- Les charges de gestion de l'activité Assurances stables par rapport à 2015
- Les charges des autres activités stables également

Avec un impôt sur les résultats en diminution de 15%, le résultat net du Groupe s'élève à 39,7 M€, en baisse de 10% par rapport à 2015.

A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par le Groupe.

En 2016, le solde de cessions en réassurance du Groupe représente 2,9% de son chiffre d'affaires contre 2% en 2015.

Le Groupe possède différentes couvertures de réassurance décrites ci-dessous :

- **Traité en excédent de plein – convention triennale souscrite auprès de Swiss Ré**

Le Groupe possède une couverture de réassurance en excédent de plein souscrite auprès de Swiss Ré pour le risque de décès toutes causes, invalidité et invalidité accidentelle. Il s'agit d'une convention triennale.

L'objectif de la réassurance en excédent de plein auprès de Swiss Ré est de garantir une homogénéité dans le niveau des capitaux sous risque de façon à ce que l'équilibre technique, basé sur la mutualisation, ne soit pas rompu par le règlement de sinistres de montants trop importants.

- **Traité en excédent de plein – convention souscrite auprès de Swiss Ré pour le produit ADP April**

Depuis 2011, un traité en excédent de plein est en place avec Swiss Ré pour réassurer le produit d'assurance de prêt commercialisé par April et le réseau Prévoir. Ce produit bénéficie d'une couverture de réassurance spécifique : tout d'abord il bénéficie d'une couverture en quote-part prise en charge par Scor et Hannover, puis les capitaux décès nets de la quote-part cédée excédant un seuil sont réassurés par un traité en excédent de plein auprès de Swiss Ré.

Le Groupe dispose également de :

- **Traité en quote-part avec Swiss Re**

Les risques dépendance, frais de soins, le risque de décès accidentel proposé par marketing direct ou par des partenaires et la garantie « maladies graves » sont couverts par des traités en quote-part.

- **Traité en quote-part avec De Hoop**

Le Groupe dispose d'un traité avec le réassureur De Hoop pour la couverture des risques décès toutes causes et invalidité très aggravés que le Groupe ne souhaite pas prendre en charge (cession totale du risque au réassureur). Ce traité est marginal.

- **Traités avec Scor**

Le Groupe dispose de différents traités avec Scor qui apportent :

- une couverture en quote-part pour les risques de décès toutes causes, incapacité et invalidité des produits à destination des travailleurs non salariés non agricoles,
- une couverture en quote-part pour le risque de décès accidentel du produit distribué par la société de courtage Filiassur,
- une couverture en quote-part pour les risques arrêt de travail et invalidité du produit d'assurance de prêt ADP April.

- **Traités avec Hannover**

Le produit d'assurance de prêt ADP April, commercialisé par April (et le réseau Prévoir), est réassuré auprès de Hannover par un traité en quote-part. Par ailleurs, Hannover couvre, via des traités en quote-part, le risque de décès, d'invalidité, de maladies redoutées sur des produits commercialisés par les succursales.

- **Traité avec Gen Ré**

Le Groupe a un traité de réassurance en quote-part avec Gen Ré pour des produits frais de soins commercialisés et gérés par des partenaires.

- **Traité avec Mut Ré**

Le Groupe assure les produits « frais de soins » distribués par Solly Azar (produit Profil Santé) et par Santiane (produit Orys Santé) qui sont couverts par un traité en quote-part auprès de Mut Ré.

- Traité avec RGA

Le Groupe a deux traités en quote-part avec RGA, pour des produits commercialisés par des partenaires :

- l'un concerne un produit d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation distribué par SPB,
- l'autre concerne une partie des ventes du produit de décès accidentel distribué par Filiassur.

Enfin, le Groupe trouve un intérêt dans la réassurance par l'assistance technique apportée par ses réassureurs. Cette aide porte sur divers sujets tels que la sélection médicale, le partage de connaissance dans l'étude de risques nouveaux, l'aide à la tarification de nouveaux risques...

D'autres techniques d'atténuation des risques sont également mises en œuvre dans le cadre du dispositif de gestion des risques, décrit au paragraphe B3 du présent rapport.

Le Groupe ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.

A.3. Résultat des investissements

A.3.1. Composition du portefeuille

Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour les sociétés d'assurance du Groupe, l'allocation d'actifs est guidée par la nature des engagements de passif. Ainsi, les principales sociétés d'assurance veillent à conserver des parts obligataires comprises, respectivement, entre 60% et 80% pour Prévoir-Vie et 50% et 70% pour Prévoir-Risques Divers. Cependant, dans un contexte de taux bas, la part obligataire tendra à être réduite au profit des autres classes d'actifs.

Les sociétés d'assurance du Groupe diversifient également leurs placements sur des actions et de l'immobilier. Les autres entités du Groupe investissent majoritairement en actions.

Au sein de chaque classe d'actifs, les stratégies d'investissement sont décidées en fonction de la situation et des opportunités de marché.

VNC En milliers d'euros	2016	Var.	Poids
Classe d'actifs			
Obligations	2 561 312	-72 756	61,2%
Actions & OPCVM	849 481	56 403	20,3%
Tresorerie (Sicav Banque)	207 111	90 657	5,0%
Immobilier	555 267	44 959	13,3%
Prêts	9 680	8 472	0,2%
Total	4 182 851	127 736	100%

La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan.

Table 5 : Composition des placements au 31.12.2016

En 2016, l'encours des placements en valeur nette comptable a augmenté de 3,1%. La part obligataire diminue au profit des actions et de l'immobilier. La difficulté à trouver des investissements obligataires répondant aux critères de sécurité et de rendement en contexte de taux bas explique la part relativement élevée des liquidités.

Actions

La part actions atteint 20% du portefeuille du Groupe à fin 2016. Le portefeuille est composé pour 83% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions. Les actions détenues en direct correspondent majoritairement à des entreprises françaises alors que la stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement la zone Europe. Le Groupe recherche également une diversification de ses investissements dans différents secteurs économiques.

Produits de taux

Le portefeuille de taux n'a pas enregistré de défaillance d'émetteurs. Malgré un contexte de taux de rendement obligataires très bas, les sociétés d'assurance du Groupe ont maintenu leur politique d'investissement obligataire en fonction des contraintes du portefeuille de contrats et des opportunités de marché tout en veillant à ne pas dégrader la qualité de leur portefeuille obligataire.

Les placements monétaires sont orientés vers des supports offrant une rémunération positive au détriment des supports collectifs de placement dont la performance est désormais négative.

Immobilier

Le secteur immobilier est resté bien valorisé tout au long de l'année 2016. Dans ce contexte, le Groupe a acquis 2 immeubles : Avenue d'Iéna à Paris et Potsdam à Berlin en Allemagne. Le Groupe a également procédé au transfert de l'immeuble du 21-23 de la rue de Madrid à Paris, à la SCI Laferrière. Enfin il a poursuivi les travaux de rénovation ou d'entretien de son patrimoine faisant suite à ses dernières acquisitions immobilières.

A.3.2. Résultat des activités de placement

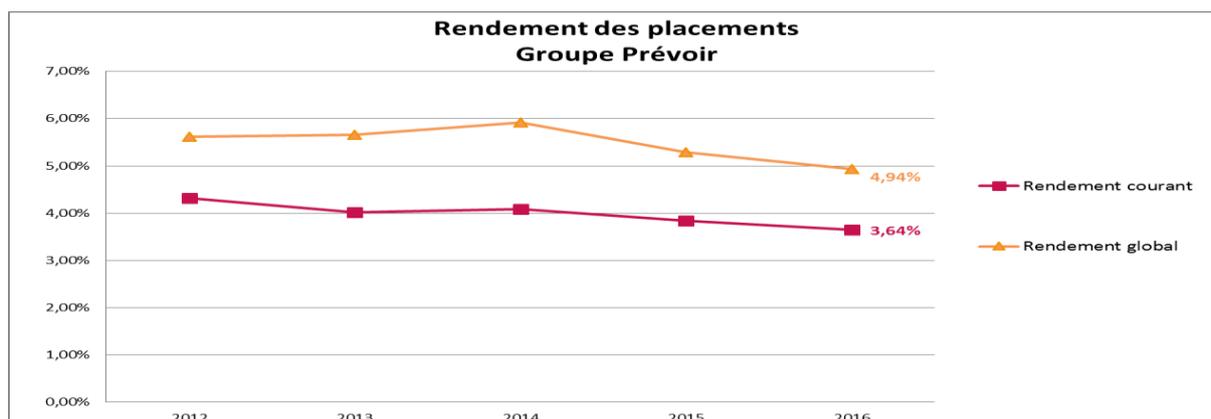


Table 6 : Résultat des activités de placement au 31.12.2016

Le rendement courant correspond aux revenus des coupons obligataires, aux dividendes des actions et aux loyers des placements immobiliers. La persistance des taux bas sur les marchés obligataires induit une baisse du rendement courant du portefeuille qui s'établit à 3,64% en 2016 contre 3,83% pour l'exercice précédent.

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées. Il suit la même tendance que le rendement courant et recule de 0,35pt pour s'établir à 4,94%.

A.3.3. Comparaison de la performance d'investissement avec l'année précédente

En milliers d'euros	2016	2015	Var.
Revenus nets des placements (hors frais par destination)			
Courants	162 524	162 342	0,1%
Variation provision dépréciation	-2 469	-152	1523,5%
Profits de cession nets	43 745	50 004	-12,5%
Produits financiers	203 800	212 194	-4,0%

Table 7 : Comparaison Produits financiers vs. N-1

Les produits financiers nets de frais de gestion reculent de 4%. Le Groupe a réduit le montant de plus-values réalisées par rapport à l'exercice précédent.

A.4. Résultat des autres activités

Le Groupe n'exerce pas d'activité, en dehors de ses métiers de souscription et de placement, qui générerait des produits et dépenses significatifs.

A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

Selon délibération du Conseil d'Administration en date du 4 juin 2013, prise conformément à l'article L.225-51-1 du Code de commerce qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de président du Conseil d'Administration et de directeur général, la direction générale de le Groupe est assumée par le président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

Depuis Janvier 2016, le Groupe a nommé 2 dirigeants effectifs supplémentaires : il s'agit du directeur de la stratégie et de la transformation, et du directeur financier.

B.1.2. Conseil d'Administration

Rôle du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.
- Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.
- Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.
- Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président, soumet pour avis à leur examen.
- Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un président.

Rôle du président du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des assemblées générales.

Composition du conseil

La composition du conseil d'administration n'a pas évolué au cours de l'année 2016.

Le conseil compte dix membres : quatre femmes et six hommes, trois administrateurs indépendants et sept administrateurs issus des familles fondatrices.

La proportion de femmes au sein du conseil d'administration au 31 Décembre 2016 est conforme aux dispositions de la loi n°2011-103 du 27 Janvier 2011 en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du conseil d'administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations de l'Institut Français des Administrateurs.

Membre	Qualité	Commentaire
Madame Patricia LACOSTE	Président directeur-général	Renouvelée par l'AGM du 2 juin 2016 Expiration du mandat : 2022
Monsieur Bertrand VOYER	Administrateur	Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Monsieur Jacques POTDEVIN	Administrateur indépendant	Renouvelé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Monsieur Emmanuel du BOULLAY	Administrateur indépendant	Nommé par l'AGM du 31 mai 2011 Expiration du mandat : 2017
Monsieur Jean-Baptiste de LABRUSSE	Administrateur	Nommé par l'AGM du 31 mai 2011 Expiration du mandat : 2017
Monsieur Stéphane GAULLIER	Administrateur	Nommé par l'AGM du 31 mai 2011 Expiration du mandat : 2017
Madame Maÿlis ROBERT-AMBROIX	Administrateur	Nommée par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Monsieur Luc MORILLON	Administrateur indépendant	Nommé par l'AGM du 4 juin 2013 Expiration du mandat : 2019
Madame Anne ROULLIER	Administrateur	Nommée par l'AGM du 4 juin 2015 Expiration du mandat : 2021
Madame Blandine SURRY	Administrateur	Nommée par l'AGM du 4 juin 2015 Expiration du mandat : 2021

B.1.3. Les autres comités

Le conseil d'administration est assisté dans ses missions par quatre comités spécialisés composés d'administrateurs de la Société Centrale Prévoir ou des sociétés filiales d'assurance Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

	Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations et des carrières	Comité d'investissement
Président	M. Jacques POTDEVIN	Mme Laurie MAILLARD	M. Jean-Baptiste de LABRUSSE	M. Bertrand VOYER
Membres	M. Emmanuel du BOULLAY Mme Laurie MAILLARD	M. Jean-Baptiste de LABRUSSE Mme Maÿlis ROBERT-AMBROIX	Mme Maÿlis ROBERT-AMBROIX	M. Luc MORILLON

Comité stratégique

Rôle du comité : Le comité stratégique a pour mission d'assister le conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du projet d'entreprise.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe) dont un administrateur indépendant. Des directeurs du Groupe sont invités à ces réunions en fonction des sujets. Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration de la Société Centrale Prévoir. Les conseils d'administration des sociétés d'assurance reçoivent également une information sur ces travaux. Le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité stratégique pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Comité d'investissement

Rôle du comité : Le comité d'investissement a pour mission d'assister le Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe.

Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement des deux compagnies d'assurances filiales, Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers en prenant en compte leurs spécificités. Ce point a été discuté et validé lors de leurs conseils d'administration respectifs en date du 4 avril 2013.

Composition : Il est composé actuellement de deux membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe) dont un administrateur indépendant. La direction générale et la direction financière du Groupe ainsi que la direction générale de la Société de Gestion Prévoir sont invitées à ces réunions.

Comité d'audit

Rôle du comité : Le comité d'audit est une émanation du conseil de la Société Centrale Prévoir. Ses missions principales sont d'apprécier la gestion des risques et le contrôle interne, le reporting financier et l'audit interne et externe.

Son président rend compte des travaux du comité au Conseil d'Administration.

Compte tenu des modalités d'application suite à la transposition dans le droit français par l'ordonnance du 8/12/2008 de la huitième directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers. Ce point a été discuté et validé lors de leurs conseils d'administration respectifs en date du 16/09/2009. Un compte rendu spécifique traitant des questions qui les concernent est établi pour les sociétés d'assurances.

Composition : Il est actuellement composé de trois administrateurs indépendants.

Comité des rémunérations, des carrières et des nominations

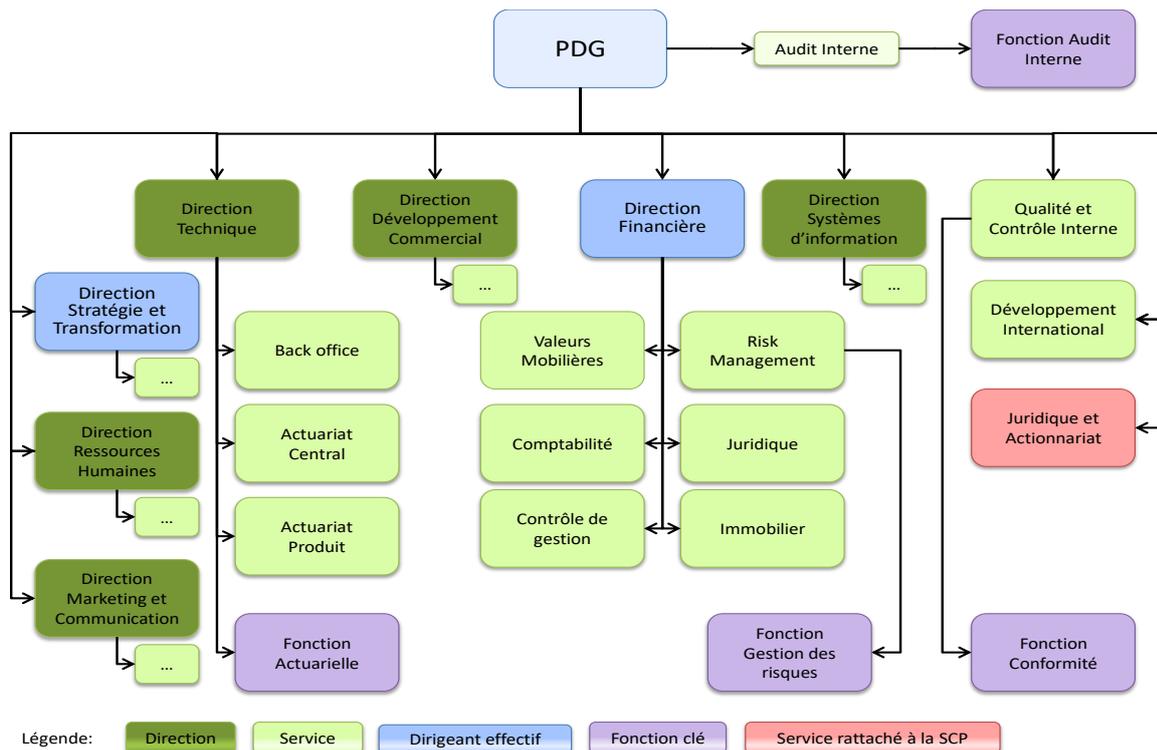
Rôle du comité : Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations a pour mission de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs. Le comité des rémunérations, des carrières et des nominations de la Société Centrale Prévoir vaut pour ses filiales d'assurances Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers.

Composition : Il est composé de deux membres choisis parmi les administrateurs des sociétés du groupe

B.1.4. Structure organisationnelle du groupe

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique du Groupe et met en évidence les fonctions clés au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargée du pilotage général du Groupe. Les directions suivantes lui sont rattachées : direction financière, direction technique, direction des systèmes d'information et de l'organisation, direction des ressources humaines, direction du marketing et de la communication, direction du développement commercial. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations des carrières et des nominations, qui est une émanation du Conseil d'Administration.

La politique de rémunération est validée par le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

L'actualisation de la politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération a pour objectifs de mettre en œuvre les 5 grands principes suivants :

1. Le Groupe définit sa politique de rémunération dans le respect de son équilibre budgétaire
2. Dans sa politique de rémunération, le Groupe vise le respect de l'équité interne
3. Dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité
4. La politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du groupe
5. La politique de rémunération s'applique de manière distincte suivant les salariés du siège social et ceux du réseau commercial

Pour le réseau commercial, à travers son système de rémunération, le Groupe entend atteindre les objectifs suivants :

- respect du plan stratégique,
- développement de la performance individuelle des salariés,
- respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés,
- maintien des salariés dans le Groupe.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, le Groupe procède à diverses évolutions de son système de rémunération du réseau commercial :

- des indicateurs produits mensuellement par le Contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévues dans le plan stratégique.
- les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au moins au taux de la profession.
- le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers, sans biaiser le devoir de conseil.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe a défini les normes minimum en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles doivent être adéquates afin de permettre une gestion saine et prudente (« fit »),
- elles doivent être honorables et intègres (« proper »)

Ces normes sont définies et sont en cours de formalisation dans une politique applicable à toutes les sociétés d'assurance du Groupe et qui sera validée par le Conseil d'Administration de chacune de ses sociétés à compter du 1er janvier 2018.

La politique de compétence et d'honorabilité sera révisée au moins une fois par an, afin de garantir qu'elle reflète les futures modifications et évolutions pouvant intervenir dans la législation applicable, sur le marché et dans les meilleures pratiques, et qu'elle prenne en compte les évolutions de l'environnement du Groupe.

L'organe d'administration et de supervision du Groupe et les titulaires des fonctions clés doivent prendre des décisions collectives sur la base de la contribution de chaque membre.

Le personnel concerné doit respecter les exigences de compétence minimum en fonction de leurs responsabilités collectives ou individuelles. Il doit en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts.

Le Groupe propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision du Groupe

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision du groupe) dispose collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées, en fonction du secteur spécifique dans lequel ses membres interviennent, au moins à propos :

- du marché sur lequel est présente le Groupe,
- de la stratégie et du modèle commercial,
- du système de gestion,
- de l'analyse actuarielle et financière,
- du cadre législatif et des exigences réglementaires.

Depuis Janvier 2016, le Groupe a nommé 2 dirigeants effectifs supplémentaires : il s'agit du directeur de la stratégie et de la transformation, et du directeur financier.

Les connaissances, les compétences et l'expérience collectives doivent garantir une gestion saine et prudente du Groupe. Pour cette raison, l'évaluation du respect des exigences en matière de compétences, ainsi que la vérification de l'absence de conflit d'intérêt, sont effectuées par l'organe d'administration et de supervision lui-même dès qu'un changement de composition de l'organe d'administration et de supervision a lieu pour quelque raison que ce soit (y compris, sans s'y limiter, en cas de remplacement de l'un des membres).

Exigences et évaluation de la compétence des responsables de fonctions clés et des dirigeants effectifs

Les personnels clés et dirigeants effectifs doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées.

L'évaluation du respect des exigences de compétence doit permettre de démontrer que leur qualifications, leur connaissances et leur expérience sont maintenues à un niveau approprié et adéquat en permanence.

Cette évaluation est effectuée par les dirigeants chargés de la nomination du responsable, conformément aux règles de gestion du Groupe en vigueur.

Les exigences propres aux fonctions clés sont rappelées dans les politiques suivantes :

- politique d'Audit interne,
- politique de Gestion des Risques,
- politique de Vérification de la conformité et contrôle interne,
- politique de souscription et du provisionnement.

Exigences et évaluation de l'honorabilité de l'organe d'administration et de supervision du Groupe et des responsables de fonctions clés

Le service juridique ou des ressources humaines sollicite une déclaration écrite et un extrait de casier judiciaire des titulaires. Cette déclaration permet confirmer qu'ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement au service des ressources humaines tout évènement significatif et pertinent à cet égard.

Le respect des exigences de compétence et d'honorabilité est revu périodiquement.

Le respect des exigences de compétence tient compte des obligations et des responsabilités respectivement attribuées au personnel concerné. L'évaluation des exigences de compétence est répétée à chaque fois qu'une personne est nommée à un autre poste, avec des responsabilités différentes.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le Groupe Prévoir a mis en place, pour piloter et gérer son système de gestion des risques, un système de gouvernance pertinent, efficient et conforme aux exigences de Solvabilité 2. Ce système s'applique à toutes les entités du Groupe.

B.3.2. Gouvernance de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. Le Groupe s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

Notons que dans chaque sous-politique, plus de détails sont donnés sur les rôles et responsabilités de ces acteurs selon la famille de risques concernée.

Instances de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- s'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- s'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- valider les rapports narratifs ;
- intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision ;
- déterminer l'appétence au risque et les limites associées

Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- évaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- suivre le processus d'élaboration de l'information financière
- donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.
- analyser le rapport d'audit annuel comportant notamment la déclaration d'indépendance des auditeurs concernés et l'identification des Associés ayant pris part au contrôle ainsi que la synthèse de leurs travaux.
- en tant que de besoin, mettre en place la procédure de sélection des auditeurs.

Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

Instances opérationnelles

La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- s'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- analyser et valider les résultats des états quantitatifs (*Quantitative Reporting Templates, QRT*) ;
- communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration.
- préside le comité des risques

Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer
- centraliser les travaux des fonctions clés
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposé
- informer / alerter les instances de gouvernance

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

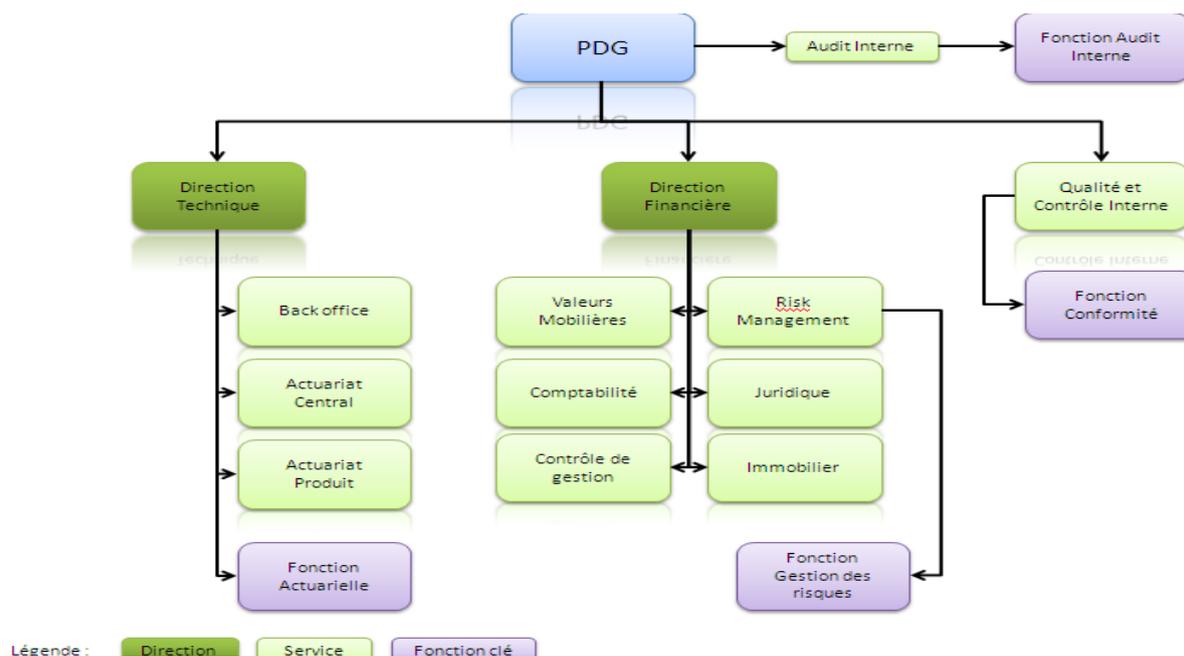
Ce Comité s'appuie sur le Comité contrôle interne composé du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), du Responsable de la qualité et du contrôle interne (RQCI) et de ses adjoints, des trois autres fonctions clés et du Directeur financier.

Le comité de contrôle interne est animé par le RQCI et a notamment finalité de :

- établir la cartographie des risques, y compris les risques opérationnels
- préparer certaines interventions au comité des risques
- faire des suggestions sur le pilotage du Système de Contrôle Interne
- suivre les éléments factuels relatifs au pilotage du contrôle interne
- mettre en œuvre les décisions du Comité des risques

Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)

L'organigramme suivant présente la structure hiérarchique du Groupe au niveau des fonctions clés (uniquement).



Fonction gestion des risques

La fonction Gestion des risques du Groupe est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA.
- adresser un rapport annuel du comité des risques à destination du comité d'audit

Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, ses principales missions sont de :

- valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques S2 (*Best Estimate Liability* ou BEL) ;
- valider le calcul des provisions techniques S2 (BEL) ;
- rédiger un rapport de la fonction actuarielle à soumettre aux Conseils d'Administration (ce rapport émet une opinion générale sur la politique générale de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance).

Fonction Vérification de la conformité

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Responsable Qualité et Contrôle Interne (RQCI) et a pour missions de :

- vérifier et garantir la conformité du Groupe et de ses filiales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs.
- Produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du comité d'audit

Fonction Audit interne

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- élaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'Audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- évaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures, leur intégrité et leur fiabilité (exhaustivité, intégrité, précision) ;
- évaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- vérifier la qualité, la fiabilité et la diffusion dans les délais de l'information financière et managériale (rapports (y compris rapports narratifs et rapport ORSA), continuité, fiabilité des systèmes d'informations) ;
- produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

Les autres intervenants opérationnels

Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels (identifiés dans la matrice des processus « de métier ») et fonctionnels (identifiés dans la matrice des processus « de pilotage » et « de support ») du Groupe. Les CPCI sont chargés d'identifier les risques et des pistes d'amélioration de la performance. Les travaux des CPCI sont pilotés par le RQCI.

Les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- respectant les procédures de travail formalisées ;
- signalant les incidents ;

- s'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques du Groupe :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)	1 fois par an au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseils d'Administration des 3 sociétés
Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)	1 fois tous les 3 ans au minimum (1)	Direction Financière	Comité d'audit	Conseils d'Administration des 3 sociétés
Rapport ORSA	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d'audit	Conseils d'Administration des 3 sociétés
Rapport de la fonction actuarielle	Au moins 1 fois par an	Fonction actuarielle	Comité d'audit	Conseils d'Administration des 3 sociétés
Etats quantitatifs (QRT)	1 fois par an : entité et Groupe Tous les trimestres : entité et Groupe (2)	Direction Financière		Direction Générale
Plan d'audit	1 fois par an	Fonction Audit interne		Comité d'audit
Rapport du comité d'audit interne	1 fois par an	Comité d'audit		Conseils d'Administration des 3 sociétés

(1) Il convient d'informer le **superviseur** en cas de réalisation de certains événements prédéfinis et d'informer le **public** en cas d'événement majeur.

(2) Exemption au reporting trimestriel possible

B.3.3. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), le Groupe a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé.

Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans le Groupe s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1^{er} niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, risques et contrôles et suivi des incidents).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- le Comité de contrôle interne pour les risques opérationnels
- le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM)
- la Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques)

Le comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le Contrôle Interne permet de définir un référentiel commun, de faciliter in fine un pilotage transversal des risques et de rester indépendant de toute modification organisationnelle interne.

Evaluation des risques

La mesure des différents risques du Groupe est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- l'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2,
- l'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe repose sur un système de contrôle interne qui comprend 3 lignes de maîtrise :

- **1^{ère} ligne** : Le management opérationnel
- **2^{ème} ligne** : Les services fonctionnels
- **3^{ème} ligne** : L'Audit interne

Ces 3 lignes de maîtrise sont décrites dans la politique *Contrôle interne et Vérification de la conformité*.

Communication des risques

Voici, par sous-politique de gestion des risques, un récapitulatif des communications et reportings (études, résultats, rapports,...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politique de gestion des risques	Document	Emetteurs	Destinataires
Toute sous politique	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit
	Rapport de gestion des risques	Fonction gestion des risques	
Souscription	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'Orientation de l'Offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Provisionnement	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
Gestion actif – passif	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
Investissements	Suivi du portefeuille Actions	Risk Management	Conseils d'Administration
	Rapports narratifs		Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs		Comité d'investissements
Risques opérationnels	Synthèse des matrices de risques opérationnels	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité de Direction
	Bilan des activités de surveillance du SQCI		
Réassurance	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, le Groupe a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

- la composante stratégique qui se traduit par :
 - la définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus
 - l'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions du groupe
 - la définition des grandes lignes de la stratégie de secours

- la composante opérationnelle qui se traduit par :
 - la mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé
 - la mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers
 - un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité

Les entités du Groupe poursuivent leurs travaux sur la détermination de l'appétence aux risques et la déclinaison en tolérance et indicateurs opérationnels.

B.3.4. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel le Groupe procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité du Groupe Prévoir, regroupe sous ce vocable les entités Prévoir-Vie et Prévoir-Risques Divers, la Société Centrale Prévoir (SCP) et les autres participations du Groupe (filiales d'assurance en Asie et filiales de gestion d'actifs). Il s'appuie sur les travaux finalisés en 2016 sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2015.

Les principales évolutions méthodologiques de l'année 2015 ont porté sur l'intégration d'une approche stochastique pour Prévoir-Vie et une modification de la définition de la frontière des contrats. Ces évolutions, qui concernent le Groupe, ont amené à une réduction sensible du ratio de couverture du SCR, tant à fin 2015 que dans la vision prospective.

Toutefois, le SCR et le BGS demeurent largement couverts par les fonds propres éligibles à fin 2015, tant pour les entités solo qu'au niveau du Groupe.

B.4. Contrôle interne

B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

Les trois lignes de maîtrise

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

Nous présentons ci-après ces 3 lignes.

(1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maitrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la version de la cartographie en vigueur.

(2) Les services fonctionnels

La deuxième ligne de maîtrise est constituée des services fonctionnels responsables de domaines d'expertise et des fonctions qui n'exercent pas de fonctions opérationnelles. Elles peuvent être centralisées et/ou situées au niveau des activités/métiers/entités.

(3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur les risques, une assurance globale au conseil d'administration, au comité d'audit et à la direction générale.

Responsabilités des organes de gouvernance

Le Conseil d'Administration

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs d'entreprise soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur la fonction Vérification de la conformité sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées par la directive (art. 46 de la Directive Solvabilité 2).

Le comité d'audit

Le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour les deux compagnies d'assurances filiales, Prévoir-Vie et Prévoir Risques Divers. Le comité d'audit examine chaque année, en liaison avec les commissaires aux comptes et les personnes en charge du contrôle interne, les comptes prévisionnels et annuels ainsi que l'ensemble des travaux et recommandations du contrôleur interne. Son Président rend compte des travaux du comité aux conseils d'administration de Société Centrale Prévoir, Prévoir Vie et Prévoir-Risques Divers. Le compte rendu du comité est annexé au procès-verbal de la séance du conseil correspondante.

Pilotage du SCI

• **Le Comité des risques**

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposé
- informer / alerter les instances de gouvernance

Il est composé du comité de direction restreint (1 directeur par direction) et des 4 fonctions clés et présidé par le directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

- Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il assure le contrôle de la mise en œuvre des politiques écrites, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne (confère politique de gestion des risques opérationnels). Le Responsable du Service de la Qualité et du Contrôle Interne (RSQCI) reporte au Directeur Général du Groupe.

- Le comité contrôle interne

Le Comité contrôle interne est composé du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), du Responsable de la qualité et du contrôle interne (RQCI) et de ses adjoints, des trois autres fonctions clés et du Directeur financier. Il est animé par le RQCI. Ce comité a notamment finalité de :

- établir la cartographie des risques, y compris les risques opérationnels
- préparer certaines interventions au comité des risques
- faire des suggestions sur le pilotage du Système de Contrôle Interne
- suivre les éléments factuels relatifs au pilotage du contrôle interne
- mettre en œuvre les décisions du Comité des risques

Processus et procédures

Cadre de contrôle interne

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne et l'implication de chacun dans le dispositif est de la responsabilité du RQCI.

Le Groupe s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composants :

- environnement de contrôle
- évaluation des risques
- activités de contrôle
- information et communication
- activités de pilotage

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein du Groupe des constats sont relevés qui servent par suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

Activités de contrôle

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

Le Groupe sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs

Le Groupe sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs

Le Groupe déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles

Information et communication

Liste des communications et reportings mis en place :

Objet	Informations	Emetteur	Destinataire
Rapports narratifs de S2	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'administration
Cartographie des risques	Communication sur les risques identifiés	RQCI	Comité des risques Comité d'audit
Communication en séminaire des CPCI	Retour d'information sur les risques identifiés	RQCI	CPCI

Plan d'actions prioritaires	Liste des risques majeurs et actions associées	RQCI et CPCI	Comité des risques Comité d'audit
Référentiel de contrôle interne	Suivi des plans d'actions, incidents, des résultats du plan de contrôle permanent,	RQCI	Comité des risques

Informations sur les activités conduites en 2016 :

- Evaluation des Dispositifs de Maîtrise de Risques (DMR) déclarés par les CPCI

Le 1er février 2016, le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) a présenté au Comité de Direction le rapport d'évaluation des Dispositifs de Maîtrise de Risques pris en compte pour la cartographie des risques 2015, complétés d'actions demandées par le SQCI.

- Plans d'actions et suivis des plans d'actions

Suite à la publication de la cartographie des risques en juin 2016, un plan d'action a été validé lors de la procédure budgétaire de septembre 2016, le niveau d'avancement du plan d'action est de 70%.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes
- la fiabilité de l'information financière
- la conformité aux lois et règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration

Au cours du 4ème trimestre 2016, le SQCI a missionné un cabinet pour l'aider à clarifier et renforcer le dispositif de contrôle permanent qui sera déployé en 2017. Les contrôles existant portent notamment sur :

- le contrôle des souscriptions y compris le devoir de conseil et la LCB-FT
- le contrôle des documents clients avant diffusion
- le contrôle des dossiers en déshérence avant transmission à la Caisse des Dépôts et Consignation
- les contrôles des dossiers de prestations
- le contrôle de la PB
- le contrôle des actifs financiers
- le contrôle des mouvements comptables vers les Banques

Les résultats des contrôles sont archivés par les CPCI concernés et pris en compte par le Contrôle Interne lors de la validation de la cartographie des risques chaque année.

B.4.2. Fonction vérification de la conformité

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne du Groupe comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

Gouvernance

La fonction conformité est portée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour mettre en œuvre la vérification de la conformité dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité joint en annexe.

Périmètre de la vérification de la conformité

Périmètre de la vérification de la conformité :

- les activités du Groupe, de ses succursales et de ses filiales
- les activités de la Société Centrale Prévoir

Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité :

- le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques.
- chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre.
- le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité
- un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les dispositions prévues à court et moyen terme. Ce rapport est présenté pour information au Comité d'Audit.

B.5. Fonction d'audit interne

B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans le groupe

L'Audit Interne donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- en évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique
- en appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées
- en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité ;
- en vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

Et plus spécifiquement, s'agissant des exigences réglementaires issues de Solvabilité 2 :

- évaluation de la gouvernance des risques
- mise en œuvre de l'ensemble des politiques écrites
- qualité du dispositif de contrôle permanent et des fonctions clef
- qualité et fiabilité de l'ORSA
- fiabilité des reportings SFCR et QRT

B.5.2. Indépendance de l'audit interne

L'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité afin de garantir son indépendance des opérations, des activités d'assurance et des fonctions supports et transversales du Groupe et des compagnies. A ce titre, il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'Audit Interne du Groupe PREVOIR. Elle est rédigée en conformité avec la directive européenne dite Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et les normes de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne.

Elle est complétée d'une procédure opérationnelle à destination des personnes auditées conformément aux bonnes pratiques relatives au système documentaire.

La politique d'audit interne est élaborée par la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne est examinée annuellement par le Comité d'Audit puis approuvée par le Conseil d'Administration du Groupe.

B.6. Fonction actuarielle

B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans le groupe

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, ses principales missions sont de :

- valider la pertinence des méthodes, modèles, hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques S2 (Best Estimate Liability ou BEL) ;
- valider le calcul des provisions techniques S2 (BEL) ;
- rédiger un rapport actuariel à soumettre au Conseil d'Administration (ce rapport émet notamment une opinion générale sur la politique générale de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance).

B.7. Sous-traitance

B.7.1. La politique de sous-traitance

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par le Groupe et d'établir son périmètre d'application.

B.7.2. Périmètre d'application

La politique de sous-traitance s'applique à :

- l'assurance en marque blanche
- la gestion de certains des contrats d'assurance
- la gestion des valeurs mobilières

L'activité d'assurance en marque blanche est rattachée au Responsable du service « Prévoir Partenaires » au sein de la direction Marketing et Communication du Groupe.

Dans ce cadre, Prévoir Partenaires délègue toujours la commercialisation des contrats (principe même de l'activité) et peut déléguer tout ou partie de la gestion des contrats. Prévoir Partenaires garde la maîtrise de la conception des produits

La gestion de certains des contrats d'assurance est actuellement mise en place au sein du Groupe pour de l'Assurance de Prêt, de la Santé, des PERP et des Conventions Obsèques.

Dans ce cadre, le Groupe délègue tout ou partie de la gestion des contrats

Pour les valeurs mobilières, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux

La délégation de la distribution et la délégation de la gestion, lorsqu'elle est mise en place, sont deux activités dont le caractère important ou critique, au sens de l'article 49 de la Directive Solvabilité 2, est avéré.

B.7.3. Processus de suivi la politique

La présente politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel il évolue, le Groupe est soumis à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Groupe a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités du Groupe, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que le Groupe est soumis à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques (comme le risque de réputation ou le risque stratégique pour les principaux) qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR du Groupe est représenté dans le QRT S-25.01.21 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque du Groupe est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 95% de la somme de l'ensemble des catégories de risque et avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), le Groupe réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses. Aux scénarios de stress sont associés des procédures de pilotage des risques, des décisions de gestion à appliquer en situations extrêmes ainsi que des mesures de prévention ou de réduction des risques.

C.1.Risque de souscription

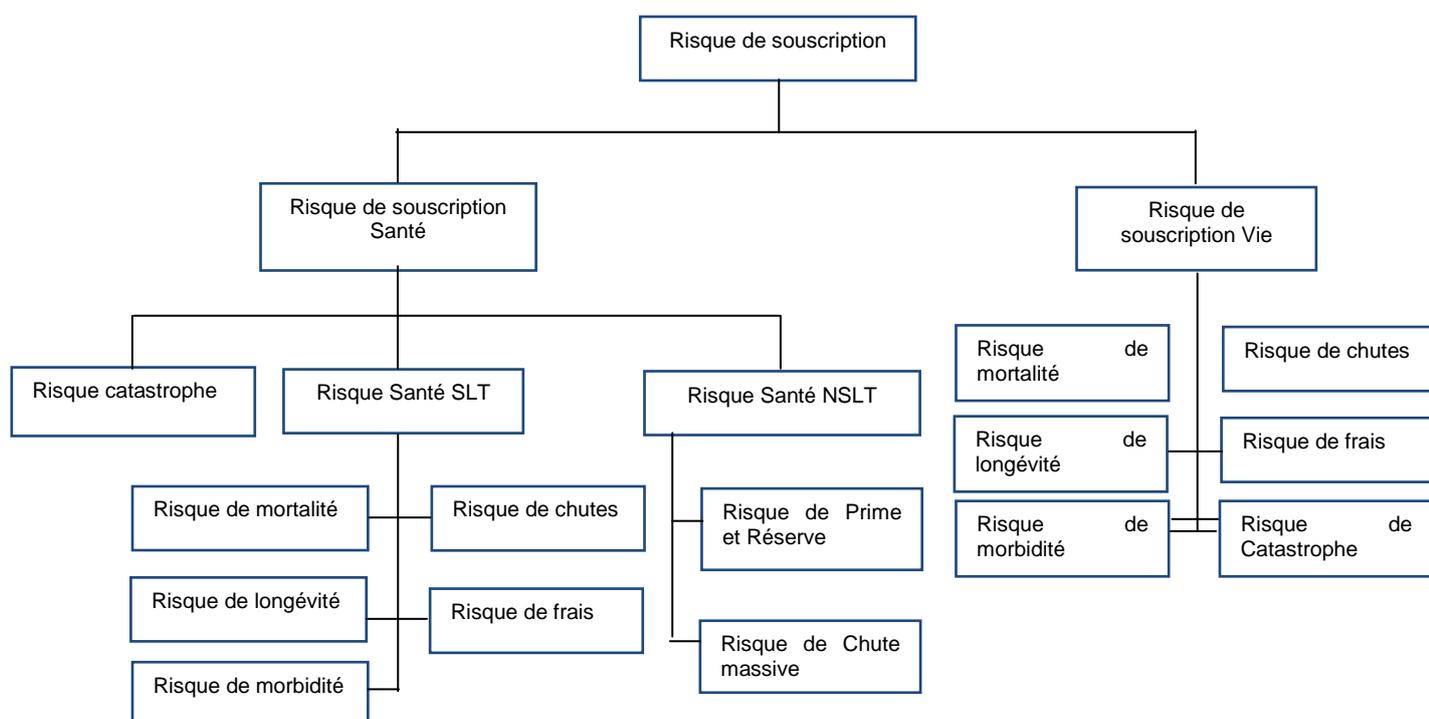
L'exposition au risque de souscription

L'activité du Groupe consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droit), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31 et 32.
- le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33
- le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2
- le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :



C.1.1. Risque de Souscription Vie

L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès),
- **risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes),
- **risque de morbidité** : représentant la perte liée l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité,
- **risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance,
- **risque de frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance,
- **risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie du Groupe est principalement composé par les risques suivants :

- rachat
- mortalité
- frais

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 87 % de la somme du risque de souscription Vie (hors diversification).

Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription Vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- les risques de mortalité, de longévité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque.
- les risques de rachat, et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2016	2015	Var.
BEL			
Lob 30 -Assurance avec participation aux bénéfices	3 860 359	3 690 942	4,6%
Lob 31 - Assurance indexée et en unités de compte	395	349	13,2%
Lob 32 - Autres assurances vie	420	448	-6,3%
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 30 -Assurance avec participation aux bénéfices	36 834 438	33 460 212	10,1%
Lob 31 - Assurance indexée et en unités de compte	35	45	-22,2%
Lob 32 - Autres assurances vie	0	0	-

Table 8 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 30 « Produit avec participation aux bénéficiaires » qui représente 99% du montant des provisions techniques et 99% du montant des capitaux sous risque de l'entreprise.

Son évolution par rapport à 2015 est principalement caractérisée par l'évolution des réserves comptables constituées à la date de l'inventaire (évolution des provisions en normes comptables françaises entre 2015 et 2016 : +3%) et par un moins bon maintien du portefeuille d'assurance de prêt dont les cotisations au titre du risque de décès représentent 9% du chiffre d'affaire assurance du Groupe en 2016 (perte de profits futurs).

Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques de l'entreprise et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : La réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité
- l'assurance de Prêt : La réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe

C.1.2. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 45% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé SLT

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- les garanties assurance emprunteur
- les garanties dommages corporels, portées par Prévoir-Risques Divers d'un contrat d'assurance vie dont la garantie principale est portée par Prévoir-Vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail.
- les contrats en cours de service de rentes invalidité

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT du Groupe sont les suivants :

- **risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **risque de chutes** : le risque de chute de masse est surtout présent sur les produits générant des primes futures élevées, il est donc surtout porté par le produit d'assurance emprunteur.
- **risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 97% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BELs) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2016	2015	Var.
Risque Santé SLT			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-33 605	-33 693	-0,3%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	9 452	8 793	7,5%

Table 9 : Evolution des BEL pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.3. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 45% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporels (produits couverts uniquement par Prévoir-Risques Divers), ou des produits ayant une garantie à Prévoir-Vie, mais assortis de nombreuses garanties Dommages corporels couvertes par Prévoir-Risques Divers. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- incapacité/Invalidité
- hospitalisation
- décès accidentel
- les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités du Groupe dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 92% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BELs) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	Var.
Risque Santé NSLT			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	1 423	1 133	25,6%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	-2 846	-3 909	-27,2%

Table 10 : Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe 1 de ce rapport.

C.1.4. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

L'exposition au risque de souscription - Catastrophe

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

C.1.5. Techniques d'atténuation des risques de souscription Santé et Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices de l'entreprise, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques de l'entreprise et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- dépendance et Assurance de Prêt : La réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité
- de façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de rachat et la survenance d'un risque Catastrophe.

C.2.Risque de Marché

L'exposition au risque de marché

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement du Groupe, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont les suivants :

- **risque action**, qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions.
- **risque de taux**, qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan du Groupe est moins favorable à l'actif qu'au passif.
- **risque immobilier**, qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs.
- **risque de spread**, qui représente la perte que le Groupe subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire.
- **risque de change**, qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro.
- **risque de concentration**, qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché majeurs, les risques les plus importants sont les risques action, immobilier et de spread qui représentent plus de 85% de la somme du SCR cumulé sur le risque de marché, hors effets de diversification entre risques (cf. Chapitre E.2.).

A titre indicatif, la constitution du portefeuille d'actif du Groupe, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2016 en section 3 du chapitre A.

Le portefeuille (en valeur de marché) est principalement composé d'obligations (53,1%), d'actions (26,3%) et d'immobilier (16,7%), le reliquat étant constitué d'instruments monétaires.

Au cours de l'exercice, la valeur de marché des placements a progressé de 4,5%. Le montant des positions en actions et immobilier ont progressé (respectivement +7,3% et +10,3%) sous l'effet conjugué de nouvelles acquisitions et d'une évolution favorable des marchés. La valeur du portefeuille obligataire a légèrement reculé (-1,4%); les sociétés d'assurance du Groupe tendent à réduire le poids de cette classe d'actif en contexte de taux bas. Enfin, le montant de la poche monétaire, sommes en attente d'investissement, a fortement augmenté (+77,8%).

Les concentrations de risque de marché

Le risque action

A fin 2016, la valeur de marché du portefeuille soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 1 365 M€. Le portefeuille est composé pour 83% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

ACTIONS

Zone géographique	Valeur de marché	%
France	872 953 842	77%
Europe	220 283 868	19%
USA	33 011 334	3%
International	4 087 952	0,4%
Asie		0%
TOTAL	1 130 336 996	100%

OPCVM

Zone géographique	Valeur de marché	%
Europe	167 224 698	71%
International	25 048 567	11%
Asie	14 550 637	6%
France	14 303 268	6%
USA	14 013 137	6%
TOTAL	235 140 307	100%

Les actions détenues en direct correspondent majoritairement à des entreprises françaises alors que la stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement la zone Europe.

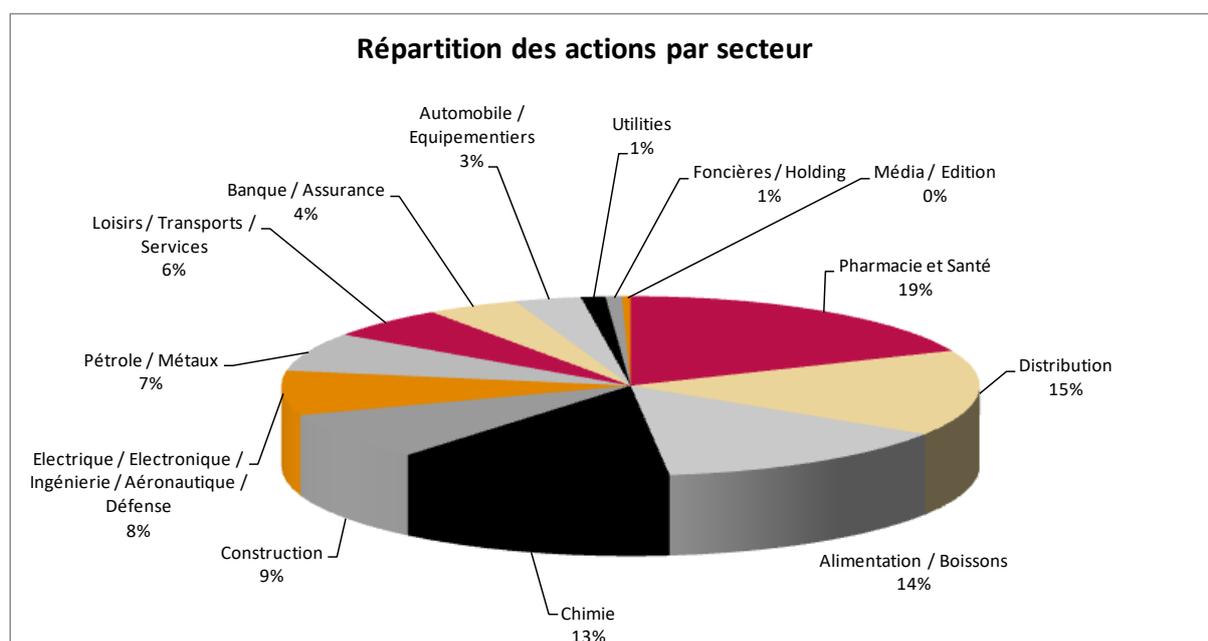


Table 11 : Concentrations d'exposition pour le risque action

Le Groupe veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Les secteurs les plus représentés sont identiques à l'exercice précédent, le secteur « Pharmacie et Santé » reste au 1^{er} rang, les secteurs « Alimentation / Boissons » et « Distribution » permutent au 2nd et 3^{ème} rang.

Le risque immobilier

Le portefeuille immobilier du Groupe est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires, détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par le Groupe.

Le risque de spread

Ce risque concerne les investissements en obligations, en dehors de certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales (les obligations ainsi exclues du calcul du SCR de spread représentent 23% de la valeur de marché du portefeuille obligataire).

Le graphique suivant présente la répartition du portefeuille soumis au risque de spread par secteur économique.

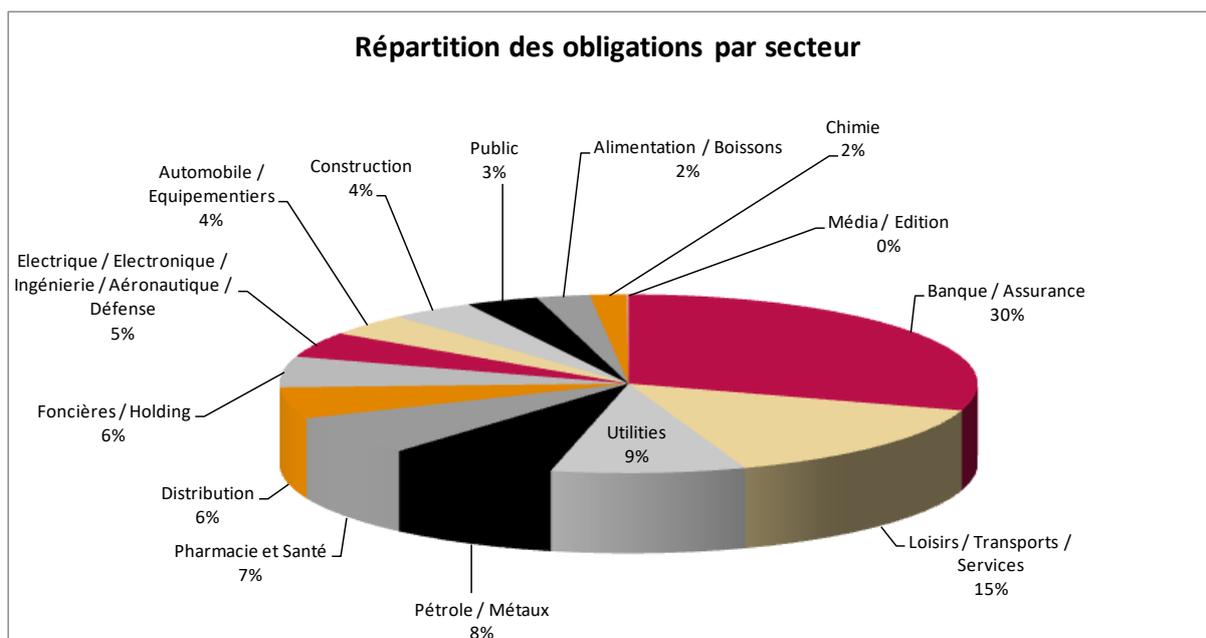


Table 12 : Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

La hiérarchie des trois premiers secteurs n'a pas évolué durant l'exercice, la part du secteur « Banque / Assurance » a légèrement progressé contrairement à celle des secteurs « Loisirs / Transports / Services » et « Utilities ».

Le rating moyen du portefeuille du Groupe est de A, stable par rapport à l'exercice précédent.

Le risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres du Groupe correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 832 M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-64,3 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (3 895 M€).

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché
- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéficiaires futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. Ainsi, bien que les montants exposés au risque de taux soient inférieurs à l'actif et que la durée du portefeuille obligataire soit inférieure à celle du portefeuille de contrats (en période de taux bas, la maturité des investissements obligataires est réduite), le choc de taux d'intérêt réalisé dans le cadre du calcul du SCR est d'un montant limité (cf. section E.2.).

Le risque de change

Le Groupe n'est pas exposé de façon matérielle au risque de change.

Le risque de concentration

Le Groupe n'est pas exposé de façon matérielle au risque de concentration.

Les techniques d'atténuation des risques de marché

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Il s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

Principe de la personne prudente

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement du Groupe est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance, et
- de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le marché

Obligations

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

Actions

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

Immobilier

Pour ses investissements immobiliers, le Groupe retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

C.3.Risque de Contrepartie

L'exposition au risque de Contrepartie

Le Groupe fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'il subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégué de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour le Groupe, le facteur de risque principal relatif au risque de contrepartie concerne le défaut d'une ou plusieurs banques.

Il s'agit toutefois d'un phénomène de très courte durée lié à la période de clôture. En effet, les investissements monétaires sont cédés en toute fin d'exercice afin de comptabiliser les plus-values et viennent grossir le poste Banque à l'inventaire. Ces montants sont réinvestis sur des supports à court terme dès le début de l'année suivante.

La concentration du risque de Contrepartie lié aux banques

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les entités du Groupe sont clientes auprès de plusieurs banques, principalement deux notées A qui représentent plus de 99% de leurs dépôts.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par l'entreprise pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements
Les sociétés d'assurance évaluent le niveau de disponibilité de leurs investissements en qualifiant ces différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.
- axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)
Les sociétés d'assurance établissent une projection et un suivi de leurs flux de trésorerie dérivant de leur activité assurantielle, de leur portefeuille financier et de leur gestion courante. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux.

Pour la gestion du risque de liquidité, les sociétés d'assurance du Groupe s'assurent de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de leurs engagements et réalisent des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de leurs placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elles cèdent pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

C.5.Risque opérationnel

Le Groupe a implémenté un cadre d'analyse pour :

- identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, de systèmes des entités du Groupe, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe.
- s'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques est un pilier de la gestion des risques

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI conformément à :

- la Politique de gestion des risques opérationnels
- la Politique de contrôle interne et de conformité

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction des entités du Groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe repose sur :

- l'élaboration d'une cartographie des risques
- la gestion d'une base de données incidents
- les travaux du contrôle interne
- les activités de la fonction clé conformité

Cartographie des risques

La cartographie des risques a été élaborée par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part de la criticité (impact et occurrence) et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (Formalisation, compétences, contrôles et pilotage). Le risque juridique est appréhendé de manière transversale à travers le plan de vérification de la conformité.

En 2016, 28 risques opérationnels sont classés en Actions Prioritaires dont 18 nouveaux (25 en 2015). Ils sont répartis en 5 thèmes : Conformité (9), Sécurité du Système d'Information (2), Performance Opérationnelle (12), Partenariats (2), Programme Stratégique (3).

Base de données incidents

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Un incident est soit une fraude ou une tentative de fraude, soit un risque avéré ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, ou réglementaire ou juridique, des seuils sont précisés.

En 2016, 19 incidents ont été identifiés dans les domaines suivants : contentieux, fraudes et tentatives de fraude, incidents opérationnels/organisationnels. Les incidents sont liés à des processus, des risques et peuvent faire l'objet d'un plan d'action.

C.6. Autres risques

Le risque de réputation ou le risque stratégique font l'objet de processus particuliers. Intégrés à la cartographie des risques, ces types d'aléas ne sont pas quantifiés dans la formule standard du Pilier 1 de la directive Solvabilité 2. Leur évaluation et la définition d'une appétence à ces risques passent par des critères d'appréciation de nature qualitative. Leur suivi doit prendre la forme d'un système de veille.

Comme pour les autres catégories de risques, les propriétaires de ces risques ont la responsabilité d'émettre des alertes pour lesquelles des réponses proportionnées seront prévues.

Le risque de réputation

Le risque de réputation est celui qu'encourt une entreprise de voir son image de marque ternie. Une atteinte à la réputation peut entraîner des conséquences commerciales, financières, juridiques, médiatiques ou autres.

De nombreuses causes peuvent avoir un impact négatif sur la réputation : celles liées à l'éthique et l'intégrité des pratiques commerciales et de gestion, la santé et la sécurité, le respect des clients et la qualité des produits et services, le respect de la confidentialité des données clients, le respect des droits humains et sociaux et l'impact sur l'environnement physique...

Le Groupe a mis en place des mesures destinées à préserver sa réputation :

- charte éthique et règles de déontologie
- démarche d'amélioration continue et de contrôle des processus
- règles de prise de parole dans les médias
- communication régulière auprès des clients, partenaires d'affaires et l'ensemble des parties prenantes
- traitement des réclamations
- traitement immédiat des questions et remarques sur les réseaux sociaux
- surveillance d'internet et du web social
- démarche RSE globale
- cellule de crise et processus de gestion de crise

Le risque stratégique

Le risque stratégique correspond à une perte liée à une décision stratégique.

Le Groupe gère de façon rapprochée sa stratégie de développement et sa gestion des risques en particulier dans l'analyse prospective de l'ORSA décrit en section B.3.

C.7. Autres informations

Aucune autre information n'est à noter.

D. Valorisation aux fins de solvabilité

Principes de valorisation

La valorisation du bilan prudentiel du Groupe s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché. Pour les actifs ne disposant pas d'une valeur sur un marché actif, nous avons maintenu en valeur prudentielle la valeur nette comptable.

Les écarts de valeur constatés entre les bilans S2 et les bilans en normes françaises font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

L'établissement du bilan prudentiel du Groupe pour le calcul de la solvabilité est déterminé selon la méthode de l'Intégration Globale (application de la « première méthode » – Article 335 du Règlement Délégué (UE) 2015/35). Les titres de participation des sociétés détenues sont annulés et remplacés par les postes de leurs bilans revalorisés selon les normes Solvabilité 2.

Par exception, les participations dans les filiales étrangères, filiales Vietnamiennes et Cambodgiennes, sont maintenues en tant que titres de participation stratégique (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif, environ 2% du total du bilan du Groupe).

Le principe d'établissement du bilan Groupe consiste également à procéder aux retraitements suivants dans le bilan de la Société Centrale Prévoir (SCP) :

- revalorisation des actifs financiers de la SCP, hors titres de participation
- comptabilisation des indemnités de fin de carrière (provision pour retraite et autres avantages) qui figurent en hors bilan dans les comptes sociaux.

D.1. Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Frais d'acquisition différés	0	16 860	-16 860
Immobilisations incorporelles	0	2 787	-2 787
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	59 771	18 619	41 153
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	5 089 730	3 959 217	1 130 512
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	<i>833 570</i>	<i>536 648</i>	<i>296 923</i>
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	<i>33 569</i>	<i>33 569</i>	<i>0</i>
<i>Actions</i>	<i>1 139 765</i>	<i>656 228</i>	<i>483 537</i>
<i>Obligations</i>	<i>2 832 004</i>	<i>2 561 312</i>	<i>270 692</i>
<i>Organismes de placement collectif</i>	<i>239 045</i>	<i>159 684</i>	<i>79 361</i>
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	<i>11 777</i>	<i>11 777</i>	<i>0</i>
<i>Autres investissements</i>			<i>0</i>
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	37	35	2
Prêts et prêts hypothécaires	8 707	8 707	0
Avances sur police	973	973	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-64 287	61 268	-125 556
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	25 809	25 809	0
Créances nées d'opérations de réassurance	67	67	0
Autres créances (hors assurance)	34 456	34 456	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207 111	207 111	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
Total de l'actif	5 362 373	4 335 908	1 026 465

Table 13 : Bilan - Actif

Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats d'assurance (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats. Ces frais sont portés à l'actifs et amortis sur la durée prévisionnelle des contrats au fur et à mesure de l'émergence des marges futures.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

Actifs incorporels

La valeur au coût historique est maintenue dans le bilan prudentiel. Pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles d'exploitation Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour les immobilisations corporelles.

Le Groupe est propriétaire de ses locaux d'exploitation.

Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles des sociétés du Groupe. Pour l'évaluation de ces derniers, le Groupe retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements. Les comptes de régularisation rattachés aux immeubles de placement sont reclassés en conséquence.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de locations recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

Participations

Dans les comptes sociaux, le périmètre s'entend de toutes les participations dont la détention est durable et permettant à la société d'exercer une influence notable sur l'entreprise détenue. C'est-à-dire, l'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect de la société, ainsi que celles dans lesquelles une influence notable est exercée.

La valorisation Solvabilité 2 maintient la valeur nette comptable dans le bilan prudentiel, en appliquant la méthode de la mise en équivalence corrigée car ces titres de participations et les autres titres détenus n'ont pas de valeurs cotées sur un marché actif.

Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement sur la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement. Les provisions pour dépréciation sont constituées ligne à ligne s'il apparaît que la dépréciation a un caractère durable.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations incluent également les surcotes/décotes ainsi que le différentiel sur obligations indexées.

Les coupons courus sur obligations sont affectés par nature de titre dans le bilan prudentiel.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (flux prestations cédées + flux frais cédés – flux primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en Quote-part est modélisée ainsi que le traité en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April.

Autres comptes d'actifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nominale, c'est-à-dire la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- trésorerie et équivalent trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires en Euros, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.
- autres créances et débiteurs divers : Pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ce poste est constitué des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Méthodes

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la formule standard définie par l'EIOPA² sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

Le calcul du Best Estimate dépend du classement en LoB³ retenu pour chaque produit ou chaque garantie du produit.

D.2.2. Horizon de projection et méthodes de calcul

(1) LoB 30, LoB 31 et LoB 32 : garanties classées en Vie (Life)

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès. Le Best Estimate dépend donc des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

Flux projetés

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées. L'ensemble des flux projetés est actualisé à la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2016 pour les pays de la zone Euro, avec application du volatility adjustment.

(2) LoB 29 et LoB 33 : garanties classées en Santé-SLT

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire aux produits Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats classés en LoB 29 et LoB 33 ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

L'ensemble des flux projetés est actualisé à la courbe des taux fournie par l'EIOPA au 31/12/2016 pour les pays de la zone Euro, avec application du volatility adjustment.

(3) LoB 1 et LoB 2 : garanties classées en santé non -SLT

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

² European Insurance and Occupational Pensions Authority

³ « Line of Business » - branche d'activité selon la définition prudentielle Solvabilité 2

- le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux.
- le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

Ce 2^{ème} calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1^{er} janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

D.2.3. Hypothèses utilisées

- Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (ou aussi nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats du Groupe sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

- Hypothèses de sinistralité

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque.

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles : Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques, sur les produits Vie Entière et prévoyance.

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans le calcul du Best Estimate des LoB 1, 2, 29 et 33 sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, le Groupe utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

- Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable.

Les frais projetés dans le calcul du Best Estimate des Lob 30 et 31 sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Pour le calcul du Best Estimate des LoB 1, 2, 29 et 33, les frais de gestion, de sorties anticipées et de sinistres sont obtenus par l'application d'un pourcentage sur le Chiffre d'Affaire. Le poste « autres charges techniques » traduit un coût des fonctions supports, il décroît au fur et à mesure que le portefeuille s'éteint. Ces charges sont calculées en fonction du nombre de contrats moyen en portefeuille et décroissent donc graduellement dans le temps.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

- Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate de la LoB 30 intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices du Groupe (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéfices).

D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E.2.) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

D.2.5. Résultat et comparaison Best Estimate et provisions techniques des comptes sociaux

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Provisions techniques	3 895 542	3 629 105	+ 7%
<i>Meilleure estimation</i>	3 835 597		
<i>Marge de risque</i>	59 944		

Table 14 : Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Les principaux écarts entre le Best Estimate et les provisions techniques (PT) des comptes sociaux s'expliquent par :

- la prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT.
- la prise en compte des participations aux bénéfices futures (cf. D.2.3) pour les produits classés en LoB30. Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéfices constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le BE de la LoB 30 intègre une estimation des participations aux bénéfices futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés).
- la prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience du Groupe.
- l'utilisation d'un taux d'actualisation correspondant au taux de marché sans risque pour le Best Estimate alors que les PT sont évaluées au taux technique du tarif.

D.3. Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Variation
Passifs			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	-102	94 571	-94 673
<i>Meilleure estimation</i>	-1 424	N.A.	N.A.
<i>Marge de risque</i>	1 322	N.A.	N.A.
Provisions techniques vie et santé (similaire à la vie)	3 895 644	3 534 534	361 110
<i>Meilleure estimation</i>	3 837 021	N.A.	N.A.
<i>Marge de risque</i>	58 623	N.A.	N.A.
Provisions autres que les provisions techniques	4 922	4 922	0
Provisions pour retraite	7 355	44	7 311
Dépôts des réassureurs	21 001	21 001	0
Passifs d'impôts différés	222 882	0	222 882
Dettes envers des établissements de crédit	108	108	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	4 977	4 977	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	12 767	12 767	0
Autres dettes (hors assurance)	71 100	71 100	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	3 106	3 106	0
Total du passif	4 243 760	3 747 131	496 630
Excédent d'actif sur passif	1 118 612	588 778	529 835

Table 15 : Bilan – Passif

Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur toutes les différences temporaires résultant du décalage d'imposition par application des règles fiscales et sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées à la date de clôture.

Compte tenu de la baisse du taux d'impôt société applicable en France aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 sous certaines conditions, les impôts différés dont l'échéance arrive dans les deux ans ont été calculés en retenant un taux d'impôt de 34,43%. Cet impôt est calculé sur une estimation des résultats techniques futurs. Ceux ayant une échéance supérieure à deux ans, soit à compter du 1er janvier 2019, donnent lieu à un calcul d'impôt différé au taux de 28,92%.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

La société n'actualise pas les actifs et les passifs d'impôts différés et l'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

Indemnité de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provisions pour charges dans les comptes du Groupe et sont évalués selon les normes IAS19 « avantages du personnel ».

Autres comptes de passifs

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nominale, c'est-à-dire la valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

La valeur nette comptable est reconduite. Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par le Groupe dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, le Groupe ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, le Groupe devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérentes en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché;
- la disponibilité de nouvelles informations;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

E. Gestion du capital

E.1.Fonds propres

E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du Groupe est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres du Groupe doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. Le Groupe veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

Le Groupe doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres du Groupe font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent dans le tableau S.23.01.22⁴.

En milliers d'euros	2016	2015	Var
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	88 391	80 355	10,0%
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0	
Réserve de capitalisation	60 052	56 842	5,6%
Réserve de réconciliation	955 439	885 508	7,9%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-51 323	-35 258	45,6%
Fonds propres de base disponibles	1 052 559	987 447	6,6%
Autres éléments de fonds propres	0	0	
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 052 559	987 447	6,6%

Table 16 : Evolution des fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont uniquement composés de fonds propres de base pour 1 052,6 M€.

Les fonds propres de base se composent, d'une part, d'éléments de capital issus des états financiers en normes comptables françaises, c'est-à-dire du capital social, de primes liées au capital social, de la réserve de capitalisation, et d'autre part de la réserve de réconciliation.

La réserve de réconciliation est ainsi principalement constituée de réserves non distribuées (également présentes dans les fonds propres des comptes sociaux) et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre *D. Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

Deux natures de restrictions sont appliquées pour aboutir aux fonds propres disponibles pour couvrir le SCR :

- Intérêts minoritaires indisponibles : le capital de Prévoir-Risques Divers est détenu à 13,81% par des actionnaires hors Groupe. Aussi le montant des fonds propres de Prévoir-Risques Divers excédant la contribution de Prévoir-Risques Divers au SCR du Groupe ne sont pas intégralement disponibles : 23,2 M€ sont ainsi déduits pour déterminer les fonds propres disponibles pour couvrir le SCR du Groupe.

⁴ Cf. Annexes Quantitatives – tableau S.23.01.22: Fonds propres

- Entités n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen : comme indiqué au chapitre D., les titres de participation de Prévoir Vietnam et PKMI sont maintenus dans le bilan prudentiel du Groupe en tant que titres de participation stratégique. En raison de la difficulté de rapatrier les fonds de ces filiales étrangères au regard de la réglementation locale, aucun excédent de fonds propres n'est reconnu au niveau du Groupe au-delà de la contribution de ces entités au SCR. A ce titre, 28,1 M€ sont déduits des fonds propres disponibles pour la couverture du SCR.

E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

En milliers d'euros	2016	2015	Var
Fonds propres comptables(*)	588 778	553 054	6,5%
Réévaluation des actifs	1 152 020	1 040 466	10,7%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	-399 304	-322 161	23,9%
Impôts différés	-222 882	-233 923	-4,7%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-51 323	-35 258	45,6%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-14 731	-14 732	0,0%
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 052 559	987 447	6,6%

Table 17 : Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

**Les fonds propres comptables présentés dans le tableau ci-dessus ne correspondent pas aux fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Le montant affiché résulte de l'agrégation des fonds propres comptables des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception des filiales Prévoir Vietnam et PKMI qui ne sont pas traitées en intégration globale dans le bilan prudentiel et figurent toujours en titres de participations stratégiques, cf. chapitre D).*

Les fonds propres prudentiels progressent de 65 M€. L'augmentation s'explique par la hausse conjuguée des fonds propres comptables (+ 35 M€) et l'augmentation de l'impact des écarts de réévaluation des actifs et passifs (+45 M€ nets d'impôts différés). A noter que l'impact des écarts de réévaluation sur les fonds propres augmente d'autant plus que le montant des impôts différés est minoré du fait de la prise en compte de la baisse prévue du taux de l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice 2019 (cf. D.3).

L'accroissement du montant des fonds propres non disponibles à la couverture du SCR provient pour la plus grande part d'une augmentation de capital de la filiale au Vietnam (cf. E.1.2.).

E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Après les déductions mentionnées au E.1.2. (intérêts minoritaires et filiales étrangères) et la déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2017, les fonds propres disponibles du Groupe sont donc intégralement éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR).

E.2. Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis⁵ (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire au Groupe pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des entités du Groupe, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis de l'entreprise est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

E.2.1. Evolution du minimum de capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis du Groupe ne peut être inférieur à un plancher correspondant à la somme des MCR (Minimum de Capital Requis) des entités d'assurance agréées dans l'Espace Economique Européen et des exigences de marge de solvabilité découlant de la réglementation locale pour les autres entités d'assurance du Groupe. A fin 2016, ce minimum s'établit à 107,6 M€ contre 79,2 M€ à fin 2015. Cette progression provient de l'augmentation du MCR de Prévoir-Vie, et en particulier de l'augmentation du Best Estimate et des capitaux sous risque de Prévoir-Vie. Toutefois, ce plancher demeure largement inférieur au montant du SCR du Groupe.

E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 336,7 M€ contre 282,6 M€ à fin 2015, soit une hausse de 19 % sur la période. La Société de Gestion Prévoir (SGP), au titre de son activité de gestionnaire d'OPCVM, est soumise à une exigence de capital sectorielle de 0,6 M€, incluse dans le SCR du Groupe.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR (hors exigence sectorielle de la SGP) selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour Prévoir-Vie, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés et, pour l'ensemble des entités, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse le montant des impôts qui seraient dus.

La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.

⁵ Cf. Annexe quantitative : tableau S.25.01.21- Capital de Solvabilité requis

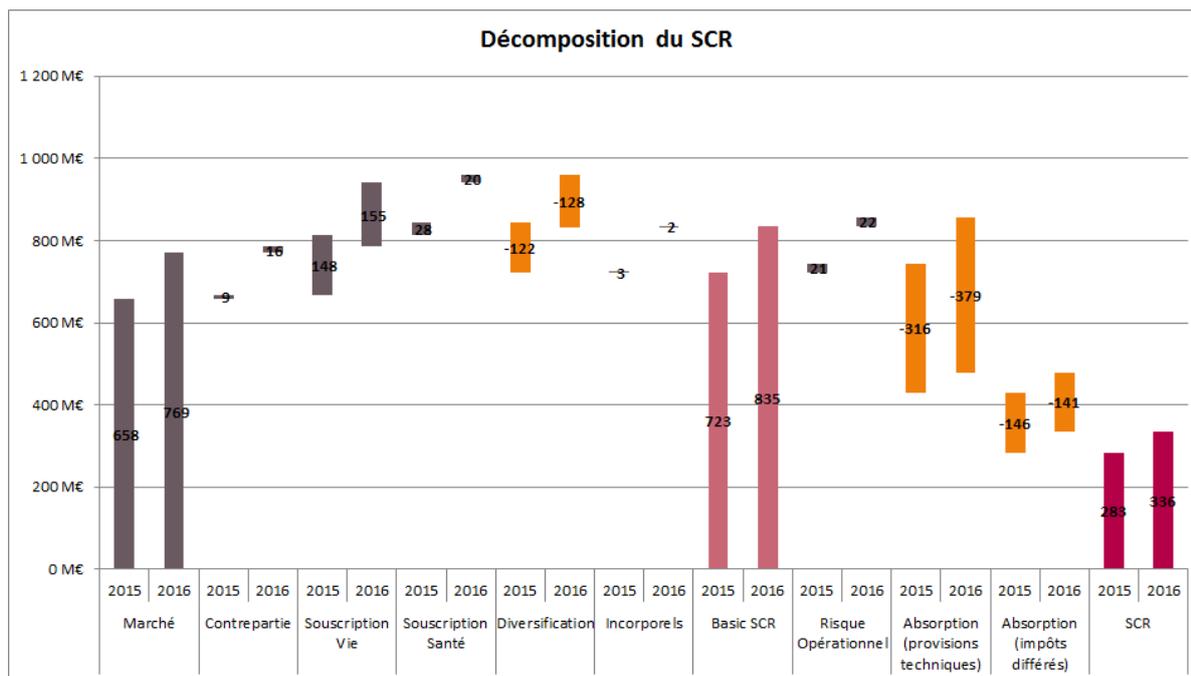


Table 18 : Evolution du SCR

L'augmentation du SCR provient pour l'essentiel de l'augmentation du SCR du risque de marché du Groupe (+16,8%) et dans une moindre mesure de l'augmentation du SCR du risque de souscription de Prévoir-Vie (+4,7%). En revanche, le risque de souscription santé de Prévoir-Risques Divers est en recul de 8M€ (-27%). Chacun de ces modules de risques est détaillé ci-dessous.

Le risque de contrepartie progresse de 7 M€ en raison de l'augmentation des disponibilités en banque à la clôture de l'exercice.

La surpondération du risque de marché s'accroît ce qui limite l'augmentation des effets de diversification entre risques. L'absorption par les provisions techniques ne concerne que Prévoir-Vie, elle évolue de manière cohérente avec l'augmentation des SCR de marché et de souscription de cette entité.

Enfin, la baisse du taux pour le calcul des impôts entraîne une réduction de l'absorption par les impôts différés qui contribue également à l'augmentation du SCR en 2016.

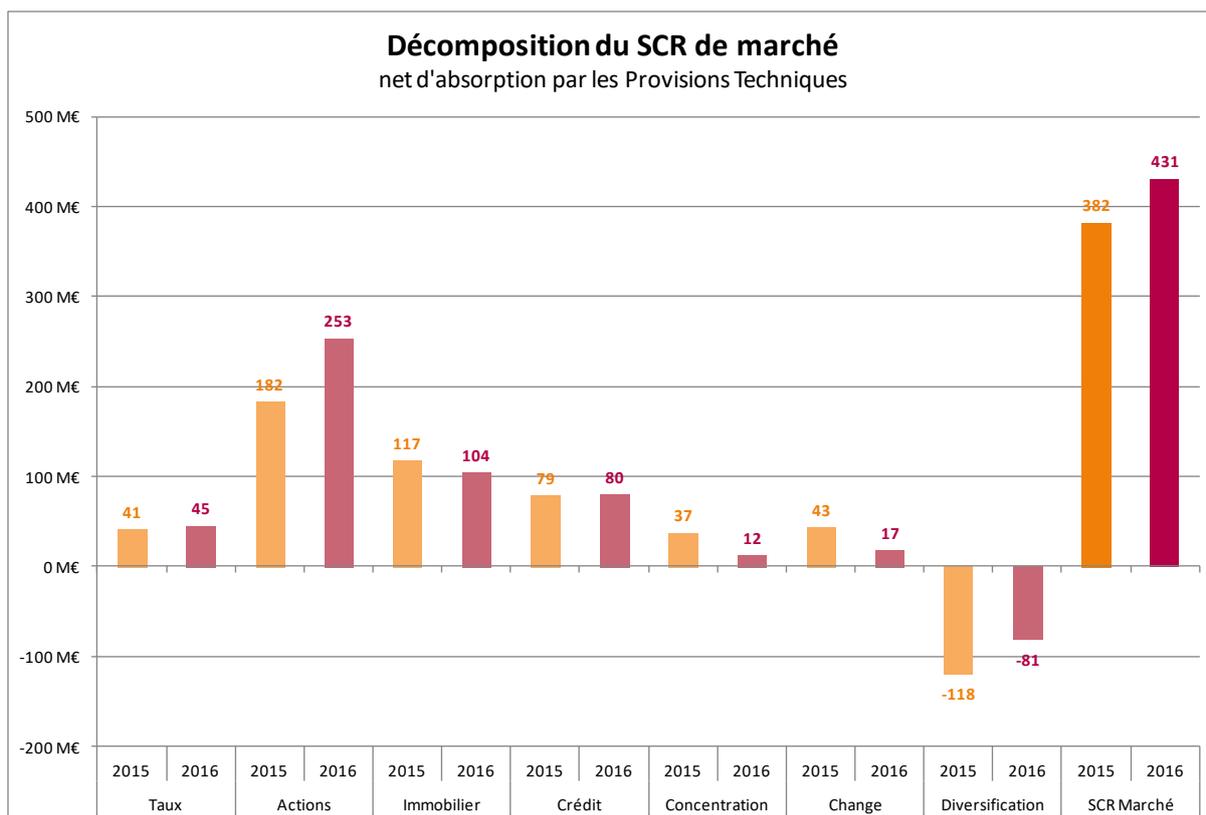


Table 19 : Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)

La forte hausse du SCR net du risque action (253M€ en 2016 contre 182M€ en 2015) provient principalement de l'utilisation de la mesure transitoire. Cette mesure transitoire amène à utiliser un scénario de baisse des marchés de plus en plus dégradé pendant les premières années suivant la mise en œuvre de Solvabilité 2. Le choc appliqué à la valeur des actions passe progressivement de -22% à -39% pour les actions cotées et de -22% à -49% pour les actions non cotées. Ainsi, le choc moyen appliqué au portefeuille action s'élève à -28% en 2016 contre -22% en 2015. Le SCR action augmente également mécaniquement du fait de l'augmentation de la valeur de marché du portefeuille (augmentation du stock et amélioration de la valorisation).

La baisse du SCR net du risque immobilier (104M€ en 2016 contre 117M€ en 2015) s'explique par une amélioration de l'absorption du choc par les provisions techniques pour l'entité Prévoir-Vie en raison d'une évolution du modèle de calcul qui intègre désormais les provisions pour dépréciation sur les actifs immobiliers en cas de moins-value latente.

Le SCR du risque de concentration a fortement diminué en 2016 (12 M€ contre 37M€ en 2015) suite à la mise en œuvre d'une analyse ligne à ligne des OPCVM (transparisation). Auparavant l'ensemble des fonds d'un même gestionnaire étaient regroupés au sein d'une même contrepartie.

La forte diminution du SCR net du risque de change (17M€ en 2016 contre 43M€ en 2015) résulte de la prise en compte de l'impact comptable des écarts de change qui a augmenté le montant de l'absorption par les provisions techniques pour Prévoir-Vie.

Du fait de leur faible corrélation avec les autres risques de marché, les risques de concentration et de change contribuaient fortement à l'effet de diversification en 2015. Etant donné que les SCR de ces risques ont fortement diminué en 2016, il en résulte une baisse significative de l'effet de diversification entre les différents risques de marché (81M€ en 2016 contre 118M€ en 2015).

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques est en hausse de 12,8%.

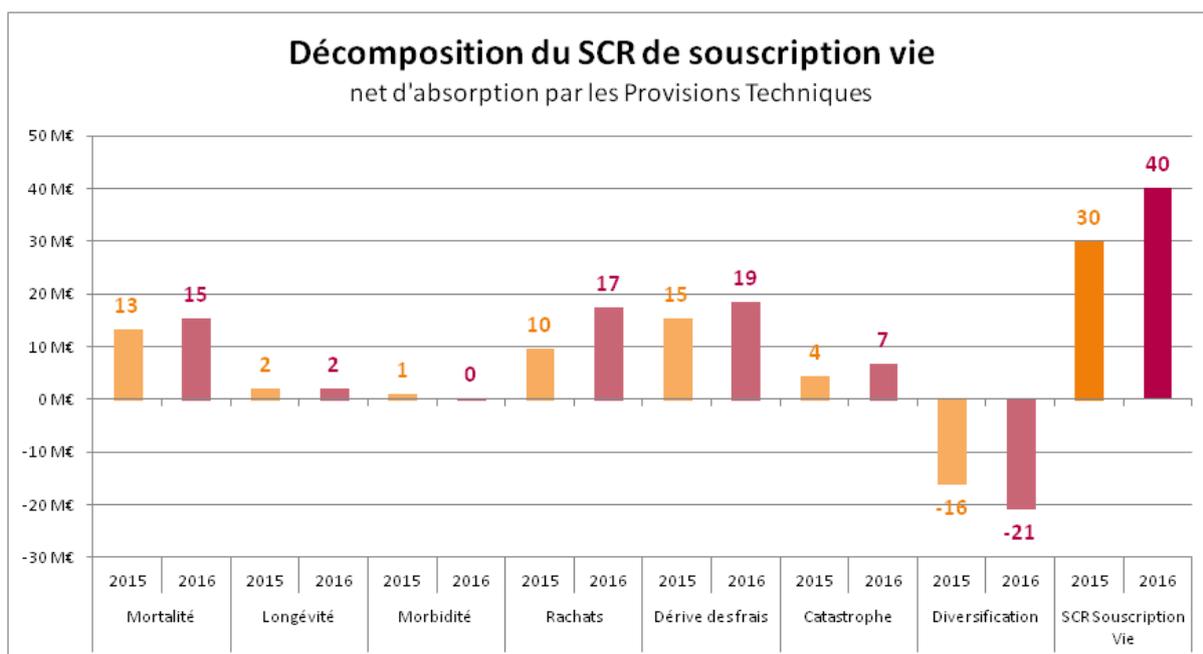


Table 20 : Evolution du SCR de souscription vie (net d'absorption par les provisions techniques)

Les principaux chocs de souscription sont tous en augmentation en 2016. Ainsi, le SCR du risque de dérive des frais progresse de 4 M€, d'une part, en raison d'une augmentation moyenne des coûts unitaires de gestion des contrats et d'autre part du fait de la hausse du nombre de contrats projetés.

Le SCR de rachats augmente de 7 M€. Le scénario retenu est, comme l'an dernier, le risque d'une hausse permanente des chutes sur l'horizon de projection du portefeuille de contrats. La hausse du SCR de rachats provient à la fois mécaniquement de l'augmentation, avec le temps, des valeurs de rachats des contrats mais également d'une hausse des taux de sortie de certains contrats du portefeuille, notamment sur les assurances de prêts.

Les SCR de mortalité et de catastrophe augmentent logiquement avec la hausse du volume des capitaux sous risque notamment sur les contrats d'assurance de prêts.

L'augmentation du SCR de chacun de ces risques est sensiblement atténuée par les effets de diversification entre risques et finalement, le SCR de souscription net d'absorption par les provisions techniques est en hausse de 10 M€ (+33%).

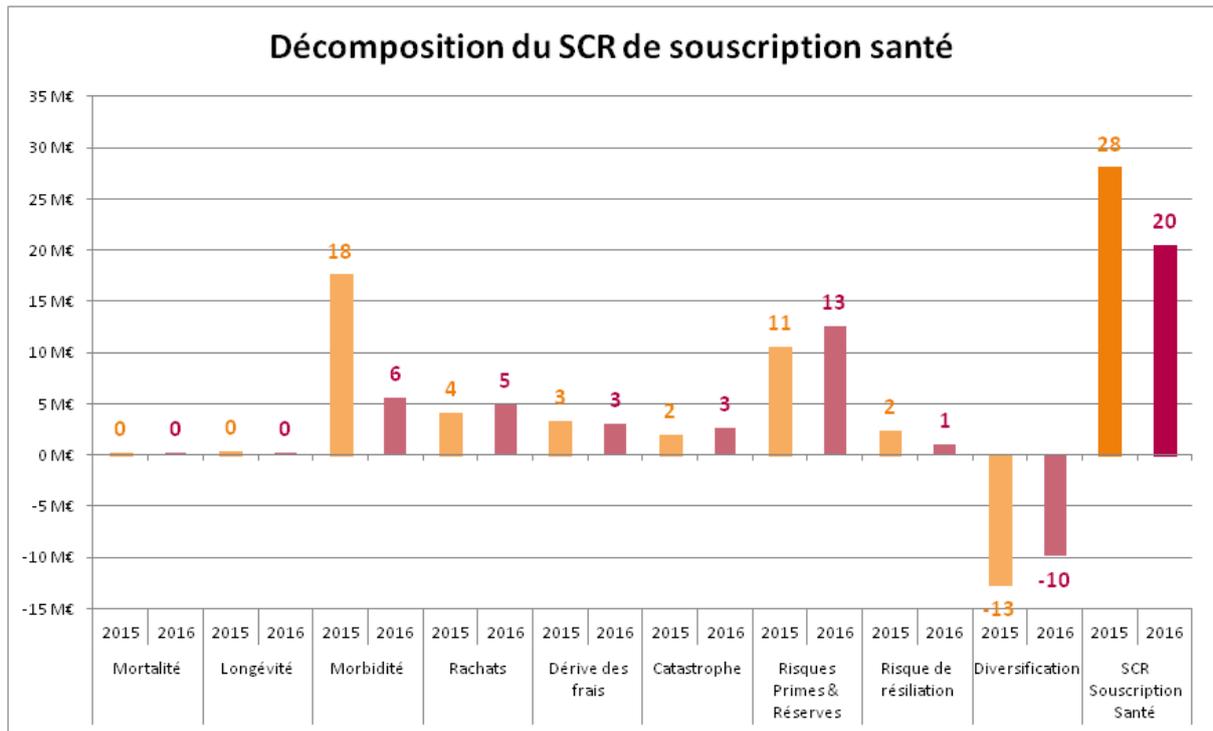


Table 21 : Evolution du SCR de souscription santé

La baisse importante du SCR du risque de morbidité provient majoritairement d'une mise à jour des hypothèses de sinistralité du risque incapacité/invalidité sur un portefeuille d'assurance de prêts. Sur ce portefeuille relativement récent, les premières années d'observation des statistiques de sinistralité ont permis de réviser les paramètres de sinistralité projetés sur l'horizon de vie des contrats. En conséquence, les chocs de morbidité appliqués pour le calcul du SCR ont également été modifiés.

La hausse du SCR de primes et réserves (+2M€) est lié à l'augmentation naturelle du CA pris en compte sur le périmètre des contrats classés en Lob Non-SLT (cf. C.1).

Les autres éléments du SCR de souscription santé sont globalement stables et au final le SCR de souscription santé net recule de 30%.

E.3.Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis

Le Groupe ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le Groupe n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du capital de solvabilité requis

En 2016, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 313% contre 349% en 2015.

Aucun manquement à l'exigence du capital de solvabilité requis concernant le Groupe n'est intervenu au cours de la période de référence.

E.6. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.

Annexe 1 - Détail des concentrations sur le risque de souscription Santé

Pour le risque de souscription Santé NSLT :

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BELs) et le montant des primes futures,

Le tableau suivant fait apparait la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	Var.
Lob 1 - Assurance des frais médicaux			
BEL	1 423	1 133	25,6%
Primes futures nettes de réassurance	19 119	18 640	2,6%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu			
BEL	-2 846	-3 909	-27,2%
Primes futures nettes de réassurance	38 077	27 959	36,2%

Table 22 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 2 « Assurance de protection du revenu ». Elles sont notamment sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

L'évolution par rapport à 2015 est principalement caractérisée par l'accroissement des portefeuilles de contrats en Lob 2. Cette Lob comporte essentiellement des produits en commercialisation, ce qui induit une croissance des primes futures attendues. Par ailleurs, cette Lob comportant des contrats récents, le nombre de sinistres survenus est encore faible. Aussi toute augmentation, même faible, du nombre de contrats en prestations, induit une variation forte entre deux exercices. Entre 2015 et 2016, la dégradation du BEL s'explique par l'accroissement du nombre.

Pour le risque de souscription Santé SLT :

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BELs). Le tableau suivant fait apparait la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	Var.
BEL			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	-33 605	-33 693	-0,3%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	9 452	8 793	7,5%

Table 23 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé ».

L'évolution par rapport à 2015 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- pour la Lob 29, l'évolution est relativement stable, cette stabilité masque deux effets. D'une part une tendance à l'amélioration du Best Estimate sur les garanties invalidité des anciens produits liée à une amélioration de la sinistralité observée. D'autre part une dégradation du Best Estimate des garanties

incapacité/invalidité du produit Emprunteur liée à une dégradation du maintien des contrats en portefeuille.

- l'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée, en particulier, à l'augmentation du portefeuille de rentiers dépendance (liée au vieillissement des portefeuilles).

Pour le risque de souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et non SLT) :

- les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	2016	2015	Var.
Capitaux sous risques bruts de réassurance			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	11 532	13 492	-14,5%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	28 560 407	24 661 150	15,8%

Table 24 : Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT des produits classés en santé

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Notons néanmoins que ces capitaux sont très nettement réassurés.

Annexe 2 : Etats quantitatifs (montants en k€)

Tableau S.02.01.02 : Bilan

	Valeur Solvabilité II C0010
Actifs	
Goodwill	R0010
Frais d'acquisition différés	R0020
Immobilisations incorporelles	R0030
Actifs d'impôts différés	R0040
Excédent du régime de retraite	R0050
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060 59 771
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070 4 838 908
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080 833 570
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090 33 569
Actions	R0100 1 139 765
Actions – cotées	R0110 1 133 819
Actions – non cotées	R0120 5 946
Obligations	R0130 2 832 004
Obligations d'État	R0140 648 417
Obligations d'entreprise	R0150 2 183 587
Titres structurés	R0160
Titres garantis	R0170
Organismes de placement collectif	R0180 239 045
Produits dérivés	R0190
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200 11 777
Autres investissements	R0210
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220 37
Prêts et prêts hypothécaires	R0230 9 680
Avances sur police	R0240 973
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250 8 472
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260 235
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270 -64 287
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280 -7 550
Non-vie hors santé	R0290
Santé similaire à la non-vie	R0300 -7 550
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310 -56 738
Santé similaire à la vie	R0320 -13 964
Vie hors santé, UC et indexés	R0330 -42 774
Vie UC et indexés	R0340
Dépôts auprès des cédantes	R0350
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360 25 809
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370 66
Autres créances (hors assurance)	R0380 34 456
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410 207 111
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420
Total de l'actif	R0500 5 362 373

Passifs

Provisions techniques non-vie	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	
Provisions techniques calculées comme un tout	
Meilleure estimation	
Marge de risque	
Autres provisions techniques	
Passifs éventuels	
Provisions autres que les provisions techniques	
Provisions pour retraite	
Dépôts des réassureurs	
Passifs d'impôts différés	
Produits dérivés	
Dettes envers des établissements de crédit	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	
Dettes nées d'opérations de réassurance	
Autres dettes (hors assurance)	
Passifs subordonnés	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	
Total du passif	
Excédent d'actif sur passif	

R0510	-102
R0520	
R0530	
R0540	
R0550	
R0560	-102
R0570	
R0580	-1 424
R0590	1 322
R0600	3 895 248
R0610	-17 374
R0620	
R0630	-24 153
R0640	6 779
R0650	3 912 622
R0660	
R0670	3 860 779
R0680	51 843
R0690	395
R0700	
R0710	395
R0720	
R0730	
R0740	
R0750	4 922
R0760	7 355
R0770	21 001
R0780	222 882
R0790	
R0800	108
R0810	
R0820	4 977
R0830	12 767
R0840	71 099
R0850	
R0860	
R0870	
R0880	3 106
R0900	4 243 760
R1000	1 118 613

Tableau S.23.01.22 – Fonds Propres

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	88 391	88 391		
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel				
Comptes mutualistes subordonnés				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe				
Fonds excédentaires	60 052	60 052		
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe				
Actions de préférence				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe				
Réserve de réconciliation	955 439	955 439		
Passifs subordonnés				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	28 086			
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	23 237			
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II				
Déductions				
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée				
Total des éléments de fonds propres non disponibles				
Total déductions				

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	88 391	88 391		
R0020				
R0030				
R0040				
R0050				
R0060				
R0070	60 052	60 052		
R0080				
R0090				
R0100				
R0110				
R0120				
R0130	955 439	955 439		
R0140				
R0150				
R0160				
R0170				
R0180				
R0190	28 086			
R0200	23 237			
R0210				
R0220				
R0230				
R0240				
R0250				
R0260				
R0270				
R0280				

Total fonds propres de base après déductions**Fonds propres auxiliaires**

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
 Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
 Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
 Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE
 Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe
 Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires**Fonds propres d'autres secteurs financiers**

Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs
 Institution de retraite professionnelle
 Entités non réglementées exerçant des activités financières
 Total fonds propres d'autres secteurs financiers

Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.

Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes
 Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe
 Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)
 Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée
 Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)
 Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée**Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée**

Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

Capital de solvabilité requis du groupe

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0290	1 052 559	1 052 559			
R0300					
R0310					
R0320					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0380					
R0390					
R0400					
R0410					
R0420					
R0430					
R0440					
R0450					
R0460					
R0520					
R0530					
R0560					
R0570					
R0610	107 573				
R0650	9,78				
R0660	1 052 559	1 052 559			
R0680	336 768				
R0690	3,13				

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif

Actions propres (détenues directement et indirectement)

Dividendes, distributions et charges prévisibles

Autres éléments de fonds propres de base

Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Autres fonds propres non disponibles

Réserve de réconciliation**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	C0060	
R0700	1 118 612	
R0710		
R0720	14 731	
R0730	148 442	
R0740		
R0750		
R0760	955 439	
R0770	94 004	
R0780	2 092	
R0790	96 097	

Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110	21 643	43 539							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	5 026	14 536							
Net	R0200	16 617	29 003							
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210	21 403	43 539							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	5 026	14 536							
Net	R0300	16 377	29 002							
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310	11 751	5 002							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	3 284	1 949							
Net	R0400	8 467	3 053							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410	0	4 468							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	3 769							
Net	R0500	0	698							
Dépenses engagées	R0550	9 967	13 887							
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110								65 182
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								19 562
Net	R0200								45 620
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210								64 941
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								19 562
Net	R0300								45 379
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310								16 753
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								5 233
Net	R0400								11 519
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								4 468
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								3 769
Net	R0500								698
Dépenses engagées	R0550								23 854
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	29 573	467 901		2 497					499 972
Part des réassureurs	R1420	17 425	41 202		282					58 909
Net	R1500	12 148	426 699		2 216					441 063
Primes acquises										
Brut	R1510	29 358	467 178		2 497					499 033
Part des réassureurs	R1520	17 499	41 202		282					58 982
Net	R1600	11 859	425 976		2 216					440 050
Charge des sinistres										
Brut	R1610	3 714	325 946	16	242	4 074				333 991
Part des réassureurs	R1620	531	6 533		35	950				8 049
Net	R1700	3 183	319 412	16	207	3 124				325 943
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	8 435	23 076	-17	-47	680				32 127
Part des réassureurs	R1720	6 584	741		71	689				8 085
Net	R1800	1 851	22 335	-17	-119	-9				24 042
Dépenses engagées	R1900	5 432	119 994		1 882	1 043				128 351
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									128 351

Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/ non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	9695009XYDG50AG5NB05	1 - LEI	PREVOIR-VIE	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudentiel et de
FR	969500HTEQ8AOPOXRU05	1 - LEI	PREVOIR-RISQUES DIVERS	2 – Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme		Autorité de contrôle Prudentiel et de
FR	969500TMIM5S9ETLBX52	1 - LEI	SOCIETE CENTRALE PREVOIR	5 – Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/C	Société anonyme		
VN	969500TMIM5S9ETLBX52FR00001	2 - SPECIFIQUE	PREVOIR VIETNAM	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme		Ministère des Finances
KH	969500TMIM5S9ETLBX52FR00002	2 - SPECIFIQUE	PREVOIR KAMPUCHEA MICRO INSURANCE	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme		Ministère de l'Economie et des Finances
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00003	2 - SPECIFIQUE	SOCIETE DE GESTION PREVOIR	14 – Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme		Autorité des Marchés Financiers
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00004	2 - SPECIFIQUE	SARGEP	11 – Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement	Société anonyme		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00005	2 - SPECIFIQUE	SCI VILLA LAFERRIERE	99 – Autre	Société civile immobilière		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00006	2 - SPECIFIQUE	SCI PREVIMMO	99 – Autre	Société civile immobilière		
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00007	2 - SPECIFIQUE	SCI PREVOIR COPERNIC	99 – Autre	Société civile immobilière		

Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
99,99%	99,99%	99,99%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
86,19%	86,19%	86,19%		1 - Dominant	86,19%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
						Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
91,55%	91,55%	91,55%		1 - Dominant	100,00%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
96,85%	96,85%	96,85%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
99,40%	99,40%	99,40%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant	100,00%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale

Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	3 835 597	-	-	21 505	-
Fonds propres de base	1 052 559	-	-	20 865	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 052 559	-	-	20 865	-
Capital de solvabilité requis	336 768	-	-	9 995	-

Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	769 322		
Risque de défaut de la contrepartie	16 489		
Risque de souscription en vie	154 588	aucun	
Risque de souscription en santé	20 490	aucun	
Risque de souscription en non-vie	-	aucun	
Diversification	- 128 326		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	2 230		
Capital de solvabilité requis de base	834 793		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	21 943		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 379 422		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 141 220		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	336 093		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-		
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	336 093		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	107 573		
Informations sur les autres entités			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	-		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	675		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	-		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	-		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	-		
Capital requis pour entreprises résiduelles	-		
SCR global			
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	-		
Capital de solvabilité requis	336 768		